

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. JUILLET

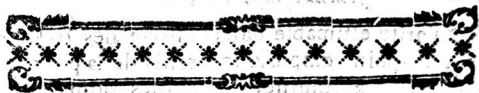
1778.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imp.
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apôt.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire-Examinateur.*



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

15. JUILLET

1778.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Lettres sur différens sujets, écrites pendant le cours d'un voiage par l'Allemagne, la Suisse, la France-méridionale, & l'Italie, en 1774 & 1775. Par Mr. Jean Bernoulli, des académies de Berlin, de Pétersbourg, &c. A Berlin chez Decker, à Liege chez Defoer, 1777. Deux vol. in-8°.

ON trouve dans ces lettres des observations très-intéressantes relativement à différens objets astronomiques, physiques, géographiques, &c. Elles reçoivent un nouveau prix de la sagesse de l'auteur qui raconte sans prétention & sans art, & qui, par une

singularité estimable dans le siècle des frivolités, n'a point employé le vernis de la philosophie pour enluminer les choses dont il fait la description. En parlant du célèbre Mr. Bonnet, il rapporte une anecdote qui mérite d'être connue. " Mr. Bonnet m'a parlé „ encore, car la conversation a roulé sur „ bien des matières différentes, il m'a parlé, „ dis-je, d'un phénomène astronomique „ que je fais un peu surpris d'avoir ignoré „ jusqu'à présent ; d'un satellite de Mars, „ découvert par un astronome nommé *Kin-* „ *dermann* ; en sauriez-vous par hasard quel- „ que chose ? Ce doit être, suivant Mr. „ Bonnet, un fait certain „ Cette préten- due découverte faite par Mr. Kindermann, & si légèrement adoptée par Mr. Bonnet, doit être ajoutée aux preuves que j'ai alléguées, en différentes occasions, de l'extrême crédulité des astronomes & de la facilité avec laquelle leurs erreurs s'accréditent. Nous savions que depuis long-tems on avoit imaginé un satellite pour Venus, mais pour celui de Mars nous n'en avons pas plus de connoissance que Mr. Bernoulli.

Ce qui suit, donnera une idée juste sur une espèce de voute qui couvre le Rhône, & dont plusieurs ouvrages géographiques nous ont donné des idées très-peu conformes à la réalité. " Cet endroit remarquable est entre „ le fort de l'Ecluse & le mont *Credo*, & „ suivant les descriptions, le Rhône coule „ par un espace de 80 à 100 pas sous la „ terre, de façon qu'il semble qu'on doive

„ se le représenter comme couvert d'un pont
 „ revêtu de gazon. Mais j'ai été informé
 „ maintenant que sur les lieux même la chose
 „ perd le merveilleux qu'on lui prête ail-
 „ leurs; car des deux côtés de la rivière sont
 „ de hautes montagnes; de grands morceaux
 „ de rochers s'étant détachés des montagnes,
 „ ils se sont posés irrégulièrement les uns
 „ sur les autres, se sont appuyés les uns
 „ contre les autres, & ont formé une espèce
 „ de voûte imparfaite sous laquelle le fleuve
 „ resserré continue son cours. Outre cela
 „ cette ouverture de rocher ne s'étend pas
 „ du tout par l'espace de 80 ou 100 pas,
 „ mais seulement de 10 ou 12, & voilà
 „ en quoi consiste tout le merveilleux. La
 „ Reufs, sur le St. Gothard, a un rivage
 „ tellement haut & composé de rochers
 „ amoncelés, qu'on ne risqueroit, je crois,
 „ pas trop en prédifant que dans quelques
 „ siècles elle aura des voûtes semblables à
 „ celle du Rhône peut-être en plusieurs
 „ endroits „.

En lisant ce passage, je me rappelle qu'en
 examinant la disparition de la rivière de
 Lesse dans le duché de Luxembourg, j'en ai
 conçu une idée tout-à-fait semblable à celle
 de Mr. Bernoulli sur la voûte de rochers
 qui couvre le Rhône. Il est vrai que la Lesse
 fait un chemin bien plus considérable sous
 terre & qu'elle est absolument couverte l'es-
 pace d'une demi-lieue, par une montagne
 haute & solide; mais il me semble que le
 plus ou moins ne fait rien en ces sortes

d'occasions , & que pour expliquer quelque effet plus frappant , mais toujours dans le même genre , il suffit de supposer une cause plus active & une impulsion plus forte (a).

Ceux qui déclament sans cesse contre le gouvernement monarchique , qui ne trouvent de bien-être & sur-tout de vraie liberté que dans les républiques , seront un peu humiliés en apprenant , que la vexation de la ferme est beaucoup plus cruelle & odieuse sous la petite démocratie de la ville de Geneve , que sous l'empire du plus absolu despotisme. “ C'est une chose désagréable ici ,
 „ qu'il ne soit pas permis aux aubergistes de
 „ préparer eux-mêmes le café ou le thé pour
 „ leurs hôtes. Les cafetiers en ont le mono-
 „ pole , ayant pris ce débit en ferme , ce
 „ qui fait qu'on ne prend pas même chaudes
 „ les petites portions qu'ils vous envoient.
 „ Au reste , la ville ayant en général fort
 „ peu de revenus , a affermé tout ce qu'elle

(a) Tous les aspects de cette contrée (de Ham , de Belvau , d'Eprave &c.) font songer à quelque grande révolution. On voit des montagnes coupées à pic , d'autres dépouillées de leur terre ne présentent qu'un roc bleu ; la rivière de Lessé qui s'engouffre dans les creux tortueux d'une grande montagne & n'en sort qu'après y avoir essuyé d'étranges aventures (j'aurai l'occasion d'en parler plus amplement) ne laisse aucun doute sur les événemens frappans arrivés en ce pays. J'ai observé ailleurs * , que de grands tremblemens de terre , des volcans , & d'autres phénomènes effrayans & destructifs avoient accompagné le déluge.

* V. le J.
 du 15. Août
 1776. p. 575.

„ a pu , même la pêche du lac , & de-là
 „ vient que les poissons reviennent fort
 „ chers „

On souhaiteroit que le voyageur se fût arrêté un peu plus long - tems sur certains objets , & qu'il eût passé plus légèrement sur d'autres. Nous n'avons point trouvé la plupart des cabinets d'histoire naturelle en Suisse , si on en excepte la lithographie , aussi digne d'une longue énumération & d'une explication détaillée que Mr. B. En général il s'arrête trop à ces fortes de collections qui , pour être aujourd'hui très-multipliées , n'en présentent que plus rarement des objets vraiment précieux & propres à attirer l'attention des voyageurs instruits. On voit aussi que Mr. B. néglige de faire les observations qui pourroient affoiblir la gloire des sciences exactes. En parlant de la cascade du Rhin à Laufen (a) , il dit suivant quelques géomètres , elle est de 80 ou 110 pieds , tandis que selon lui elle n'est que de 30 ou 40 (b). Il pouvoit dire que cette hauteur avoit été exagérée jusqu'à 150 pieds. Elle est

(a) C'est la cascade dont il est parlé dans le Journal du 1. Novembre 1777 , p. 340.

(b) Je l'ai vu dans l'état où les eaux étoient à peu peu près aussi basses qu'elles pouvoient l'être , & elle m'a paru avoir 50 pieds ; Mr. Burdett , géomètre & astronome du prince de Baden , qui l'a observé en même-tems , a jugé que cette estimation étoit juste. Mr. Bernoulli est tombé dans l'extrémité contraire à celle qu'il vouloit éviter.

portée à ce nombre par l'auteur du *dict. géogr. hist. polit.* de la Suisse, qui est assez généralement exact & bien fait. Or, si les géomètres sont si peu d'accord dans la détermination d'une petite colline, dont la situation présente au mesureur tous les avantages possibles, quelle confiance peut-on avoir dans ce que ces Messieurs nous disent de la hauteur des grandes montagnes ou de l'éloignement des astres ? (a)

(a) Je renvoie pour cet article aux *Observations philosophiques*, dont il se fait actuellement une nouvelle édition à Paris, chez Berton. Je n'ignore pas le jugement défavorable que Mr. de la Lande a porté de ce petit ouvrage dans le *Journal des Savans*. Février 1778, p. 357. On trouvera ma réponse à cette critique à la fin de la nouvelle édition; supposé qu'on ait la liberté de l'y ajouter, ce qui n'est pas bien sûr; en tout cas elle sera publiée, & je la ferai connaître.

Histoire naturelle générale & particulière, servant de suite à l'histoire des animaux quadrupèdes, par Mr. le comte de Buffon, A. Paris, de l'imprimerie royale. A. Liege, chez Orval Demazeau 1777. In-12° avec figures. Prix fl. 5.

Nous ne ferons pas l'éloge de ce supplément du 5e. & 6e. tomes de l'*Histoire naturelle*. Le nom de leur auteur fixera

l'attention du public plus que tout ce que nous en pourrions dire. On ne doit point douter de retrouver ici l'élégance & l'énergie du Plin françois, ses tableaux vifs, animés, variés à l'infini, & toujours produisant le plus grand intérêt (a). Quant à l'exactitude des assertions qui regardent la nature & les propriétés des différens quadrupèdes dont l'auteur s'occupe dans ces deux volumes, il n'y a lieu de croire, qu'elles sont fondées sur les observations les plus sûtes & les mieux faites. Il y en a cependant qui nous ont causé quelque étonnement ; telle est la description que fait Mr. de B. d'après Mr. Sanchez, premier médecin des armées de Russie, des chevaux sauvages en Ukraine. Dans le grand espace de terre compris entre le Don & le Niéper, espace très-mal peuplé, les chevaux sont en troupes de trois, quatre, ou cinq cents, toujours sans abri, même dans la saison où la terre est couverte de neige ; ils détournent cette neige avec le pied de devant pour chercher & manger l'herbe qu'elle recouvre. Deux ou trois hommes à cheval ont soin de conduire ces troupes de chevaux ou plutôt de les garder, car on les laisse errer dans les

(a) Ce tribut d'hommage, dû au génie de cet homme célèbre, ne doit pas paroître contradictoire aux observations que j'ai faites sur ses systèmes, & sur certaines propositions qui ne m'ont paru parfaitement d'accord avec la sagesse de l'auteur. Voyez le J. du 1. Janv. 1776, p. 3. — 7. Juil. 1773, p. 7.

campagnes, & ce n'est que dans l'été des hivers les plus rudes, qu'on cherche à les loger pour quelques jours dans les villages qui sont fort éloignés les uns des autres dans ce pays. On a fait sur ces troupes de chevaux abandonnés à eux-mêmes quelques observations qui semblent prouver que les hommes ne sont pas les seuls qui vivent en société & qui obéissent de concert au commandement de quelqu'un d'entr'eux. Chacune de ces troupes de chevaux a un cheval-chef qui la commande, qui la guide, la tourne, la range quand il faut marcher ou s'arrêter; ce chef commande aussi l'ordre & les mouvemens nécessaires lorsque la troupe est attaquée par des voleurs ou par les loups. Ce chef est très-vigilant & toujours alerte; il fait souvent le tour de sa troupe, & si quelqu'un de ses chevaux sort du rang, ou reste en arrière, il court à lui, le frappe d'un coup d'épaulé & lui fait prendre sa place. Ces animaux sans être montés ni conduits par les hommes, marchent en ordre à peu-près comme notre cavalerie. Quoiqu'ils soient en pleine liberté, ils paissent en file & par brigades, & forment différentes compagnies, sans se séparer ni se mêler. Au reste, le cheval-chef occupe ce poste encore plus fatigant qu'important pendant quatre ou cinq ans; & lorsqu'il commence à devenir moins fort & moins actif, un autre cheval ambitieux de commander, & qui s'en sent la force, sort de la troupe, attaque le vieux chef, qui garde son commandement s'il n'est

pas vaincu, mais qui rentre avec honte dans le gros de la troupe s'il a été battu, & le cheval victorieux se met à la tête de tous les autres, & s'en fait obéir „

Je n'ai garde de contredire le célèbre naturaliste en ce qu'il rapporte de cette espèce de gouvernement établi parmi les chevaux d'Ukraine : mais ce qui pourroit me faire naître quelque doute, ce sont les troupeaux de chevaux, également sauvages, en Hongrie. Je les ai observés avec tous les soins possibles, dans les plaines immenses arrosées par la Theiss, entre Bude, Segedin & Belgrade, durant deux mois (1767) que je n'ai presque pas eu d'autre compagnie que celle de ces animaux d'abord si farouches, & ensuite si traitables. J'ai assisté aux chasses qu'on en faisoit, pour saisir tel ou tel cheval qu'un acheteur desiroit (a), je me suis soigneusement

(a) Ces chasses sont fort amusantes. Le cheval qu'on se propose de prendre, sent d'abord que c'est à lui qu'on en veut, il prend la fuite, en se repliant néanmoins toujours vers le troupeau qui s'alarme & se concentre; on lui jette un nœud coulant, attaché à une longue corde, que les gens du métier dirigent avec tant d'art & de force que le cheval y est pris en pleine course, souvent au premier jet; alors il se débat & se roule avec fureur; un pâtre le monte à poil & sans bride & le laisse courir jusqu'à ce qu'il tombe de fatigue. Peu-à-peu l'animal se rasure, s'adoucit & sert comme s'il n'avoit jamais été libre. J'ai cependant vu des occasions où l'on n'a pu se saisir du cheval que l'acheteur avoit déterminé, & après bien des fatigues, il a fallu y renoncer au moins pour ce jour-là.

gneusement informé de tout, & je puis affûrer que rien de ce que Mr. de B. raconte de la police des chevaux ukraniens, ne se vérifie à l'égard des chevaux hongrois. Cependant les deux pays ne sont pas fort éloignés l'un de l'autre, & je vois par la description de Mr. de B. que la maniere d'être des chevaux de Hongrie est d'ailleurs exactement celle des chevaux d'Ukraine.

On voit à la page 12 du 1er. tome de ce supplément d'histoire des chiens-loups, que nous avons inférée dans le Journal d'Avril 1774, p. 254. Mr. de Buffon ne fait aucune difficulté de reconnoître cette génération anormale, quoique contraire aux principes qu'il avoit adoptés d'abord. Le célèbre naturaliste paroît ignorer encore que ces chiens-loups en ont produit d'autres, ainsi que nous l'avons rapporté en son tems *; quand il en sera informé, il n'hésitera pas d'en conclure que les substances mêlées se reproduisent comme les autres. Nous avons cru devoir être d'un autre sentiment, & conclure que ces animaux étoient originairement de la même espece, que le loup, comme dit le naturaliste Hunter, n'est qu'un chien sauvage &c. Mais s'il est vrai qu'il y ait pu avoir parmi les animaux des *metis* féconds, & qu'on en voie des exemples, sur-tout parmi des oiseaux d'une espece peu différente, ces fécondités passageres & éphémères ne forment pas de nouvelles especes permanentes, elles se perdent ou rentrent dans la constitution primitive : sans quoi il y au-
roit

* 15. Avril
1777, p. 583.

foit tous les jours de nouveaux genres, & nous verrions une infinité d'êtres inconnus à nos aïeux ; les anciennes formes se perdent ; tout le plan de la création seroit depuis long-tems altéré au point de n'être plus reconnoissable. Si nous osions combattre ce que Mr. de B. dit ici un peu trop généralement & indéfiniment des *metis*, nous ne lui opposerions que cet excellent passage, où l'on voit briller son jugement & son génie sous des traits qui n'appartiennent qu'à lui. " Toutes les touches accessoires varient,

„ aucun individu ne ressemble parfaitement
 „ à un autre, aucune espece n'existe sans
 „ un grand nombre de variétés... Mais
 „ l'empreinte de chaque espece est un type
 „ dont les principaux traits sont gravés en
 „ caractères ineffaçables & permanens à ja-
 „ mais... Et comme l'ordonnance est fixée
 „ pour le nombre, le maintien, l'équilibre,
 „ la nature se présente toujours sous la mê-
 „ me forme & seroit dans tous les climats
 „ relativement & absolument la même, si
 „ son habitude ne varioit pas autant qu'il
 „ est possible, toutes les formes individuel-
 „ les... La nature n'altère rien aux plans
 „ qui lui ont été tracés ; & dans toutes ses
 „ œuvres elle présente le sceau de l'Eternel „

Hist. nat.
 T. XIII, p.
 122

Tom. XII,
 p. III. IV.



Vie du Dauphin pere de Louis XVI, écrite sur les mémoires de la cour; présentée au Roi & à la famille roïale. Revue & corrigée, par Mr. l'abbé Proyard. A Paris, chez Berton, 1 vol. in-8°. 1778.

LA lecture de cet ouvrage, qu'on vient de réimprimer à Liege (a), ne sera pas sans intérêt même pour ceux qui ont lu les Mémoires dont nous avons fait l'éloge dans le Journal du 15. Avril dernier, p. 549. La manière de l'abbé P. a peut-être moins de fermeté, de précision, de ces graces nobles & simples qui font le caractère des *Mémoires*; mais on y trouve beaucoup plus de détails, & un grand nombre d'anecdotes dignes d'être conservées dans le souvenir des hommes qui chérissent la vertu, qui savent apprécier l'éclat qu'elle reçoit du trône & qu'elle lui donne. Le compte détaillé que nous avons rendu des *Mémoires*, nous dispense de nous arrêter long-tems sur un ouvrage dont l'objet est le même; nous en recueillerons néanmoins quelques traits qui nous

(a) Cette édition n'est ni belle ni correcte, mais on a dû s'en contenter dans l'impossibilité d'avoir celle de Paris. La modicité du prix qui est de 25 sols de Liege, a beaucoup contribué à la répandre dans ces provinces.

ont paru mériter une attention particulière. Telle est la destinée admirable d'un jeune prince mahométan sur lequel le Dauphin répandoit ses bienfaits. " Ce jeune seigneur, nommé en Asie *Méhémet Ali*, fut attaqué à l'âge de quinze ans d'une cruelle maladie. Désespéré des médecins, il fit vœu par le conseil d'un Chrétien, de se faire baptiser s'il recouvrait la santé : il la recouvra ; mais les amusemens par lesquels on s'empressa d'égaier sa convalescence lui firent oublier ses promesses : une rechûte aussi subite que l'avoit été sa guérison, les lui rappella : il les renouvela : il guérit encore, & il pensa sérieusement à les accomplir. Il s'étoit imaginé que la foi suffisoit pour le salut, & qu'il pourroit continuer à professer extérieurement la religion de ses peres. On lui dit que pour être Chrétien il falloit oser le paroître, c'étoit lui dire qu'il falloit périr dans les supplices ou s'expatrier : cela le jetta dans une grande perplexité, & il ne fallut rien moins pour le déterminer à ce dernier parti & triompher de ses répugnances que la persuasion intime qu'il étoit redevable de la vie au Dieu des Chrétiens. Il passa en France, où le ministère, après avoir fait vérifier sa naissance sur les lieux, le prit sous sa protection ; & le Roi lui assigna une honnête subsistance. L'abbé de Villefroy l'instruisit de la religion, & il fut baptisé solennellement à Paris ; un jour qu'il se promenoit dans le cloître des Capucins de St. Honoré, un inconnu lui porta un coup de poignard qui

fut heureusement amorti par un catéchisme qu'il avoit sous sa veste & qui fut percé jusqu'à la quarante-troisième page „.

Voici un trait bien propre à faire voir combien le feu Dauphin étoit instruit des matières de religion , & de la foiblesse des attaques que lui livrent ses adversaires. “ Les subtilités les plus captieuses des impies n'avoient pas même de quoi l'étonner. On l'a vû analyser en peu de jours les systèmes les plus compliqués , en découvrir tout le poison & y opposer le véritable antidote. Souvent le livre en main , il réfutoit leurs sophismes à la première lecture , & sans aucune préparation. Un jour qu'il parcouroit avec l'abbé de St. Cyr une brochure contre la religion , la Dauphine entra dans son cabinet. *Approchez*, lui dit-il, *nous faisons une lecture édifiante, vous en profiterez*. La Princesse qui ne s'aperçut pas qu'il plaisantoit , le pria de continuer. Il n'eut pas plutôt lu la première phrase qu'elle se recria & lui dit que s'il vouloit poursuivre elle alloit lui tirer sa révérence. *Vous avez raison*, dit le Dauphin en riant, *il ne faut pas scandaliser les foibles*. Quand la Princesse fut sortie , il reprit la lecture & tomba sur un endroit qui avoit quelque chose de séduisant. L'abbé de St. Cyr faisant allusion à ce qu'il venoit de dire à la Dauphine , lui dit : *Voilà un sophisme qui pourroit en scandaliser d'autres que des foibles ; je ne me souviens pas de l'avoir jamais entendu proposer*. — *Comment*, Mr. le docteur , lui dit le Dauphin ,

parc

parce que cette vieille chicane de Celse est habillée à la françoise, vous ne la reconnoissez pas ? Il lui cita en même tems l'auteur ecclésiastique qui l'avoit réfuté „

On se seroit bien gardé de soupçonner que les philosophistes essaieroit un jour de placer dans leur nécrologe un Prince qui pensoit de cette sorte. Mais Mr. Linguet a bien eu raison de dire que ces Messieurs ressembloient aux R. P. Carmes ; qu'ils associoient à leur Ordre tout ce qui avoit existé de grand & d'illustre depuis le commencement du monde. Mr. Thomas avoit cru préparer le succès de cette prétention dans l'éloge qu'il fit du Dauphin peu après sa mort, mais il reçut un démenti formel de la part de Madame la Dauphine, & toute la France connoissoit tellement la maniere de penser de ce Prince, que l'illusion n'eut pas lieu & que l'imposture tomba à plat. “ La Dauphine ne put passer à l'orateur de s'être étudié à rapprocher le Dauphin de cette classe d'hommes, pour laquelle il eut toute sa vie le plus grand éloignement, en le représentant comme tout occupé à développer en lui ce qu'il appelle le germe de l'esprit philosophique &c. . . La Princesse trouva encore mauvais qu'il eût disposé de l'amitié du Dauphin en faveur de l'auteur de *l'Esprit des loix*, & qu'il eût supposé entr'eux des conférences qui n'eurent jamais lieu. Le Prince, il est vrai, conféroit volontiers avec les savans & il en voioit souvent, mais jamais ceux dont les sentimens & la conduite étoient décriés

ou équivoques. Son inclination particulière, autant que la crainte de paroître les honorer aux yeux du peuple, lui interdisoit toute espece de commerce avec eux. Quant à ses relations avec Mr. le président de Montesquieu, ce qu'il y a de vrai au rapport de la Dauphine, c'est qu'aussi-tôt qu'il vit paroître son traité sur les loix, il voulut le lire & il s'en occupa sérieusement; il en fit même des extraits. Mais le jugement qu'il porta de cet ouvrage est : *qu'il renfermoit plusieurs vérités utiles semées parmi beaucoup d'erreurs dangereuses.* Il ne vit qu'une fois l'auteur à la sollicitation de ses protecteurs, & au sortir de l'audience, il le caractérisa fort ingénieusement, en disant : *Je trouve que Mr. de Montesquieu raisonne en philosophe, mais en philosophe trop physicien.*

On sent de quoi est capable une secte qui pour s'accréditer & s'étendre, ose employer des moïens de ce genre, qui ne craint point de souiller le trône par des impostures odieuses, de flétrir la mémoire de ses Princes & de ses maîtres, sous les yeux de ceux qui ont le plus d'intérêt à combattre le mensonge, & de moïens pour le détruire. C'est bien le cas de dire : *Crimine ab uno disce omnes.*

à Æneid.

La dévotion du Dauphin lui avoit dicté plusieurs prières qu'il s'étoit rendu familières, & qui toutes ont une onction & une force dignes de la véritable piété. Nous donnerons pour exemple, celle qu'il faisoit tous les jours pour le bonheur général du royaume,

en s'adressant à Dieu par l'intercession de St. Louis son aïeul & depuis long-tems son modele. Elle est en latin & imite parfaitement l'énergie & la dignité des anciennes oraisons & de la liturgie de l'Eglise. *Æternè Deus, qui Francorum imperium benigno favore ab initio tutaris, sancti Ludovici precibus exoratus & votis, da nepotibus, da servo tuo, da populo, virtutes imitari, quas coluit; ut pacem intus, pacem foris colentes, ad regni istius lætitiã totã mente tendamus, ubi reges & populi tibi, soli Pastori & Patri servientes, æterno inter se charitatis fœdere sociabuntur.*

Dilemme sur la mort de Mr. de Voltaire.

CE petit vers m'a été envoié par un seigneur allemand, qui cultive tant soit peu les muses françoises. *Il ne prétend pas, me dit-il dans sa lettre, être sublime, mais naïf & vrai.* Je crois que sa prétention se réalise assez bien.

Enfin le voilà donc au bout de sa carrière
 Cet homme universel, cet illustre Voltaire,
 Qui foudroyant la Bible avec l'ancienne foi
 Se donna pour docteur d'une nouvelle loi.
 Au moment que partit ce fameux personnage,
 Mon compere Pierrot fut du même voyage :
 C'étoit un idiot, homme simple, mais droit,
 Croyant tout bonnement ce que son curé croit.
 En voilà deux partis, me disois-je en moi-même;
 Ils étoient en tout point de différent système.

Mais voyons qui des deux pourroit après sa mort
Au reste des mortels faire envier son sort.

Ce dilemme très-court décidera l'affaire :

Où Pierrot eut raison ; ou bien sire Voltaire.

Voltaire regardoit comme une absurdité

Et le ciel, & l'enfer & l'immortalité : (a)

Or si la chose est telle ; eh bien voilà Voltaire

Confrère de Pierrot : la conséquence est claire.

Mais si le bon Pierrot n'eut peut-être pas tort

De redouter l'enfer encote plus que la mort,

Avouons qu'aujourd'hui le sort de mon compère

L'emporte de beaucoup sur celui de Voltaire.

De ceci je conclus, que tout bien mesuré

L'on ne cours aucun risque à croire son curé,

Et que l'on risque tout, par la raison contraire.

En suivant les leçons du trop fameux Voltaire.

(a) Cela n'empêche pas que Mr. de V. n'ait
souvent professé & exprimé ces vérités avec
autant de grace que de force. L'erreur ne sauroit
être conséquente.

On vient, dit-on, de faire au château
de Bicêtre une expérience infiniment
intéressante. Un chirurgien annonce la dé-
couverte la plus heureuse ; c'est un remède
qui guérit toute espèce de folie. Les expé-
riences qui ont été faites, de l'aveu du gou-
vernement, sur des forcenés qu'on détenoit
enchaînés à Bicêtre, ont eu, à ce que l'on
prétend, le plus admirable succès. Il y a
cependant des incrédules qui refusent d'a-
jouter foi à cette découverte, & qui préten-
dent que ce pourroit bien être une charla-
tannerie, qui auroit engoué les Parisiens, &
dont ils ne tarderont pas à revenir. Car ce

peuple léger & docile abandonne l'illusion avec la même promptitude avec laquelle il l'adopte. Ils disent qu'après tout ce qu'on a publié de la section de la symphise, & l'approbation unanime que la faculté a donnée à cette opération, qui aujourd'hui est un problème & le sujet d'une contestation sérieuse entre les gens de Part (a), il n'y a

(a) Outre l'ouvrage de Mr. Piet, dont nous avons parlé dans le Journal du 1. Juin dernier, p. 181, Mr. Louis, célèbre chirurgien, vient de combattre cette opération par les raisons les plus spécieuses. Il s'inscrit en faux contre un grand nombre de circonstances dont on avoit orné l'histoire de la femme Souchoz, & cela en présence de Mr. Sigaud. Cependant plusieurs gazettes publient des faits, qui, s'ils sont fidèlement rapportés, semblent décider le succès de cette découverte. "Un magistrat a écrit au sieur Sigaud que cette opération venoit d'être faite à Arras avec succès dans un accouchement où la mère & l'enfant étoient menacés de perdre la vie, & après qu'on eut mis en usage tous les moyens connus pour favoriser la sortie de l'enfant *.. Une autre lettre du 29 Mars, adressée au frere Côme par le sieur Gambon, chirurgien à Mons, atteste une réussite égale de cette opération. "Après trois jours du travail le plus pénible, dit-il, & ayant observé que la tête de l'enfant étoit arrêtée au détroit supérieur, j'ai cru devoir employer d'abord le forceps, que j'ai trois fois introduit infructueusement; c'est alors que j'ai pratiqué la section, qui m'a procuré l'écartement désiré pour favoriser aussi tôt l'accouchement. La femme opérée (écrit-il à la même personne le 17 Avril) n'a éprouvé aucun accident; il y a huit jours qu'elle se tient assise sur son lit & qu'elle me tourmente pour la laisser lever, .. Le 2 Mai

* Déjà cette nouvelle est contredite; la femme est morte le lendemain; & neuf chirurgiens ont attesté que cette cruelle opération n'avoit pas été nécessaire.

plus lieu de leur reprocher le peu de cas qu'ils font de ces bruyantes découvertes; ils prétendent enfin que les causes de la folie étant variées à l'infini, & les maladies d'esprit étant en aussi grand nombre que les maladies du corps, il est aussi ridicule de se vanter d'avoir un remède général contre la folie, que d'avoir trouvé le médicament universel de Paracelse. Mais cette dernière observation est évidemment réfutée par l'ouvrage suivant.

—————

il écrit encore qu'il vient de lever l'appareil & le bandage; que tout est bien cicatrifié, & que la femme marche comme à l'ordinaire. Une lettre de Spire rapporte que le sieur Nagel, chirurgien accoucheur attaché à Son Altesse, a fait cette opération à une femme de trente-deux ans, chez laquelle une excrescence osseuse contre nature rétrécissoit le diamètre du bassin au point de rendre toute manœuvre inutile & l'accouchement impossible. La section s'est faite en présence d'un médecin & d'un chirurgien. Le succès a été si marqué, dit-il, qu'en moins d'un quart d'heure la mère accoucha d'un enfant vivant, sans avoir eu d'autres accidens que ceux qui suivent un accouchement long & laborieux. — Malgré tous ces témoignages, il est bon de suspendre encore son jugement, & de se rappeler des découvertes également bruyantes, également attestées, & qui ont néanmoins joui d'un crédit très-éphémère.



Grande médecine naturelle, or potable, trésor pour la santé inestimable, que les grands hommes du tems passé ont tant cherché, qui, par sa vertu balsamique & bénigne, guérit les maladies ci-après indiquées, & qui a mérité au sieur Adrien, qui en a fait la découverte, un arrêt honorable du parlement (de Provence), les certificats de la faculté de médecine, des maires & échevins, conseillers du Roi, lieutenant de police, &c. des villes d'Aix & de Marseille.

TEL est le titre d'un imprimé que les journaux annoncent avec les plus grands éloges, & qui vient encore d'être corroboré par le certificat de Mr. le doyen de la faculté de médecine de Paris. Cet or potable est une poudre qui guérit toutes les fièvres malignes & fluxions de poitrine : elle est spécifique pour toutes les maladies de femmes enceintes, comme après leurs couches, pour éviter le dépôt de lait, & autres événemens fâcheux qui n'arrivent que trop souvent. Ce purgatif n'assujettit à aucun régime : il est infailible pour toutes les maladies du sang, tant du genre masculin que féminin. La maladie de nerfs ne peut résister à ses effets. Les hydro-piques, asthmiques, pulmoniques & étiques, s'en trouvent grandement foulagés; & si le mal par son ancienneté, résiste à ses prompts effets, il ne peut manquer d'y succomber

comber enfin. La manière de se servir de cette poudre consiste à mettre le paquet dans une tasse de thé, ou simplement dans de l'eau & du sucre; & lorsque la poudre sera bien remuée & fondue, on la boit. Le prix des six paquets est de 7 livres 4 sols. Le sieur Adrien a établi son bureau, seul en France, à Paris, chez le sieur Dubost, enclos du Temple.

On sent qu'après une telle découverte, l'art de la médecine va être admirablement simplifié; les médecins n'auront qu'à porter sur eux cet oï potable, & adresser à toutes leurs pratiques, saines & malades, le compliment ingénieux qu'un jeune Hypocrate fit à Madame Victoire de France, il y a quelques années, aux eaux de Plombières.

J'ai de vous rendre service,

Madame, le plus ardent désir.

Que n'avez-vous la jaunisse,

Je vous guérirais avec plaisir!

Que n'avez-vous l'étisie,

De tous les maux le terrible essain;

La fièvre, & l'hydropisie,

La galle, & l'apoplexie;

Et pour vous rendre la vie,

Que n'êtes-vous morte enfin!



MR. Bertholon, en conséquence de son système de la foudre montante, dont nous avons parlé dans le Journal du 1. Février 1778, p. 181, conseille à tous ceux qui ont peur de cette matière ignée, de garnir le bas de leur maison avec autant de barres de fils d'archal, que les Franklinistes en mettent sur le toit. Le détail de ces conducteurs inférieurs est curieux, & sur-tout fort simple; on diroit que l'auteur en a pris le stile dans quelques consultations de médecins. Il y a je ne sais quoi d'analogue dans la manière; le lecteur en jugera. " Il
 „ paroîtroit naturel, dit Mr. Bertholon,
 „ de se servir d'une barre de fer, courbée
 „ en angle, ou qui eût la figure d'une li-
 „ gne brisée, & à une partie de laquelle on
 „ eût fait foudrer, ou plutôt forger deux ou
 „ plusieurs supports de fer, selon la lon-
 „ gueur de la portion à laquelle ils seroient
 „ unis; & ces supports seroient scellés dans
 „ le mur. Une extrémité de cette barre,
 „ terminée en pointe, dépasseroit le faite
 „ de l'édifice & par-là laisseroit écouler le
 „ fluide électrique que la partie brisée qui
 „ fait angle avec le mur, & dont le bout
 „ très-aigu est tourné en bas, auroit soutiré
 „ à l'instant où il se seroit échappé de la
 „ terre, aux environs de cette barre. Mais
 „ afin d'éviter tous les inconvéniens qui
 „ pourroient naître d'une pareille disposi-
 „ tion

„ tion , dans les cas où la foudre tomberoit ,
 „ ce conducteur n'étant pas continué jusqu'à
 „ terre , l'auteur propose d'enfoncer suffi-
 „ samment en terre une barre de fer dans
 „ une direction perpendiculaire , & par con-
 „ séquent placée parallèlement à un côté de
 „ l'édifice , de telle sorte néanmoins que
 „ l'extrémité supérieure ait une saillie pro-
 „ portionnée au-dessus du toit. A cette
 „ barre de fer fera forgée au moins une au-
 „ tre petite barre de même métal & qui fasse
 „ avec la partie supérieure de la grande
 „ barre un angle de 135 degrés , & avec
 „ la partie inférieure un angle qui soit le
 „ supplément du premier , c'est-à-dire , de
 „ 45 degrés : cette inclination paroît réu-
 „ nir plus d'avantages que toute autre. La
 „ longueur des deux parties de la grande
 „ barre & celle de la petite seront propor-
 „ tionnelles à la hauteur de l'édifice ; on aura
 „ encore soin de terminer l'extrémité de la
 „ barre par une pointe de cuivre , conformé-
 „ ment aux observations faites récem-
 „ ment ; & cette pointe , qui doit être très-
 „ aigue , sera tournée vers la terre. Si donc
 „ le tonnerre s'éleve de la terre à une cer-
 „ taine distance où il puisse foudroier le
 „ bâtiment , la pointe du nouvel appareil
 „ le soutirera en silence , & le conducteur
 „ préparé le transmettra le long de la petite
 „ barre , & de la partie supérieure de la
 „ grande dans l'atmosphère. Mr. B. ne doute
 „ point qu'il ne soit aussi transmis quelques
 „ fois dans le sein de la terre par la par-
 „ tie

„ tie supérieure de la grande barre, ce qui
 „ sera un double canal de dérivation très-
 „ utile „

„ “ Afin de compléter cet appareil, notre
 „ physicien recommande de placer 4 barres
 „ principales, semblables en tout à celle
 „ qu'on vient de décrire, aux quatre coins
 „ ou sur le milieu des quatre faces de l'é-
 „ difice qu'on veut préserver; de cette fa-
 „ çon, il fera, pour ainsi dire, armé de
 „ toutes parts. Alors de quelque côté que
 „ la foudre s'éleve, elle trouvera un con-
 „ ducteur préparé pour la recevoir & la
 „ dissiper dans l'athmosphère. Je crois, ajoute
 „ Mr. l'abbé B. qu'il est à propos de réu-
 „ nir ces quatre barres principales & per-
 „ pendiculaires, par quatre barres horizon-
 „ tales, qui formeront une communication
 „ entr'elles; parce que si la foudre s'é-
 „ lance sur une pointe, elle se dissipera
 „ par plusieurs canaux de décharge: ce
 „ moïen ne peut qu'assûrer de plus en plus
 „ la certitude de l'effet; & pour la même
 „ raison je désirerois fort qu'on terminât par
 „ plusieurs verticilles métalliques la partie
 „ inférieure de chaque barre principale. Ces
 „ verticilles inférieurs qui sont d'une gran-
 „ de utilité devoient être appliqués aux
 „ conducteurs ordinaires. Comme on n'y a
 „ pas encore pensé, je ne puis m'empêcher
 „ d'en recommander fortement l'usage „

Cette merveilleuse invention, qui tend à
 faire de nos maisons des especes de cages
 de perroquets, a été fort applaudie dans

une assemblée publique de la société roïale de Montpellier. Mais il nous est venu malgré ces explications si claires, un petit doute que nous n'avons pu résoudre. La foudre sort de terre, mais elle sort aussi de la nue, suivant Mr. Bertholon; elle attaque les édifices par le haut & par le bas, il faut donc des conducteurs sur le toit, & dans les appartemens inférieurs, cela est incontestable (a). Mais une chose m'embarrasse. La foudre n'est pas toujours perpendiculaire, ni verticale; elle n'attaque pas toujours ni le toit, ni le pavé: elle est souvent horizontale, souvent diagonale. On l'a vû après une direction long-tems parallèle au sol entrer directement par les fenêtres ou les trumeaux. En ce cas, il est incontestable qu'il faut d'autres barres & d'autres conducteurs. Il ne faut pas douter que les grands génies du siècle, ne s'occupent dans peu d'une invention si utile.

(a) Pour ceux qui donnent aveuglément & stupidement dans tout le pédantisme des savans modernes. V. le Journ. du 1. Fév. 1778, p. 177. Notre siècle, dit sagement Mr. de V, se vante d'étudier l'histoire naturelle; hélas! il n'étudie que des fables contre nature. Lett. à Mr. de la Sauvage.



DANS le Journal du 1. Déc. 1777, pag. 495, j'ai parlé de la découverte attribuée au P. Mayer de plusieurs satellites des étoiles fixes. Voici ce que je viens de lire dans une lettre de l'abbé Sigorgne adressée aux auteurs du Journal de Paris. " Le P. „ Mayer ne parle pas de satellites, mais des „ compagnes d'étoiles, de *stellulis stellarum* „ *comitibus*; & cela encore, non pas tant par „ rapport à la découverte qu'il a faite de „ plusieurs de ces étoiles, que par rapport à „ l'usage qu'on en peut tirer pour déterminer par une méthode sûre, les mouvements propres des étoiles fixes „.

Cette idée un peu différente de celle qu'on s'étoit faite d'abord de la découverte du P. Mayer, ne laisse pas de présenter plusieurs difficultés. 1°. *Stellula stellarum comites*, sont réellement les satellites des étoiles, & cela présente un paradoxe astronomique, qui ne s'accorde pas assez avec les notions reçues. 2°. Ces *stellulae*, ou petites étoiles, sont-elles réellement si petites? n'est-ce pas un plus grand éloignement qui les fait paroître telles? & si cela est, elles ne sont pas plus les compagnes des autres étoiles, que celles-ci les leurs. 3°. Ces petites étoiles n'ont-elles pas aussi un mouvement propre? & si elles en ont un, comment leur position peut-elle servir à faire connoître le mouvement des autres, dont le P. Mayer les croit compagnes?

gnes? 4°. Ce mouvement des étoiles fixes est-il assez bien démontré, & les astronomes sont-ils assez d'accord que ce mouvement est réel, & non apparent, pour que la mesure & la règle de ce mouvement puisse être regardé comme une découverte intéressante?

Du reste, il est juste d'attendre la dissertation du P. Mayer qui paroîtra dans les actes de l'académie de Manheim. Ce savant ex-Jésuite dans une lettre écrite à Mr. de Sigorgne fait mention d'une observation singulière rapportée par Mr. Maskeline, faite le 7 Août dernier. " Aiant considéré sou-
 ,, vent l'étoile α d'Hercule, il l'avoit tou-
 ,, jours vûe simple, même avec la lunette
 ,, d'un quart de cercle mural de Bird, de
 ,, huit pieds de rayon, en tout sembla-
 ,, ble à celui de Manheim, fait par le
 ,, même artiste; mais ce jour, 7 Août,
 ,, il la vit divisée en deux, l'une d'une cou-
 ,, leur pâle & de la fixieme grandeur, ou
 ,, du fixieme éclat, pour parler plus correc-
 ,, tement; l'autre d'une couleur tirant sur
 ,, le rouge & du troisieme éclat, distante
 ,, de la premiere de 7 sec. dans le cercle
 ,, vertical, & la suivante d'une demi-secon-
 ,, de en tems, „

En attendant la vérification ultérieure de ce phénomène (a) il est naturel de l'attribuer

(a) Si on réfléchit sur l'effet que l'attachement à certains systèmes a eu sur les observations des astronomes, trouvera-t-on fort étrange, que

au télescope de Mr. Maskeline; on fait que la moindre inégalité, le moindre défaut dans les miroirs ou dans les verres produit ces fortes d'éciats, & semble multiplier ou diviser les étoiles; j'en ai rapporté ailleurs un exemple remarquable dans la prétention de deux astronomes qui croioient découvrir les satelites de Jupiter dans un miroir plan, toutes les raisons que la catoptrique oppofoit à cette idée, ne les convertirent pas; nous en vinmes aux preuves de fait, je fus condamné par la déposition de plusieurs miroirs qui effectivement sembloient nous montrer les satellites. Je m'avisois d'appliquer un de ces miroirs à Sirius, & les prétendus satelites s'y trouverent également; enfin je trouvai un miroir plus égal, & l'illusion se dissipa tout-à-fait. L'erreur de Rheita, astronome de Cologne, dont nous avons déjà parlé, ou la prétendue découverte de cinq nouveaux satellites autour de Jupiter, vient sans doute d'une cause semblable.

que nous soupçonnions le système de Mr. de Buffon d'avoir enfanté ces divisions & ces fractions d'étoiles? On fait que ce savant attribue la formation de la terre & des planètes au filonnement du soleil par une comète.





Le *Fer* est le sujet de la dernière
Enigme.

Avec l'amour j'ai de la ressemblance ;
Doux, caressant en apparence,
Mais dans le fond, traître, fournois, malin,
Et très-souvent même assassin.
Malheur à qui dans moi met trop de confiance,
Enfin, comme l'amour, souvent
On me fait fuir en me nommant.

*Lector amans, arcana mihi tu credere amoris
Ne dubita : & reddam fida ministeria ;
Scinde caput ; subito ante oculos innascitur arbor,
Aufer, & ex hujus fructibus esse potes.
Tolle caput ventremque meum, mea cauda superstit,
Hic procul a strepitu regnat amica quietes.*

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 31 Mai.)
 Jusqu'à ce moment on s'étoit flatté que nos différens avec la Russie pourroient se terminer à l'amiable ; mais aujourd'hui cette espérance semble totalement détruite , & tout paroît se disposer à une rupture prochaine. En effet , dans une assemblée tenue le 4 de ce mois au ferrail , où le Sultan , les membres les plus considérables du conseil , & les principaux ministres d'état ont assisté , il a été résolu que le grand-amiral partiroit incessamment avec une escadre de douze vaisseaux de ligne & quantité de bâtimens de transport , pour se rendre dans la Mer-noire où se trouvoit déjà un pareil nombre de navires de guerre. En conséquence de cette résolution , le grand-amiral a pris congé de Sa Hauteffe , le 7 de ce mois , avec les cérémonies accoutumées , & s'est transporté ensuite à Dolma-Bakzé pour y faire ses adieux au grand-visir ; ce qui fait conjecturer que la guerre ne tardera pas à être déclarée. Quoiqu'il en soit , la flotte n'attend plus actuellement qu'un bon vent pour mettre à la voile ; cinq vaisseaux de ligne aux ordres du vice-amiral , étant , au reste , déjà partis pour

l'Archipel. — Le 10 de ce mois, Mr. Pisani, interprète de Russie, a reçu ordre de ne plus paroître à la cour, & Mr. Stachieff, ministre de cette Puissance, en a donné avis à sa Souveraine par un courier qu'il lui a expédié sur le champ. — Le 16 de ce mois, on a lancé à la mer une galiote à bombes, d'une nouvelle construction, imaginée par un François, nommé Toussaint; ce petit bâtiment est fort léger & très-commode; on peut, en y mettant un grand mâ, s'en servir comme d'une frégate. Le Capitan-Pacha fut si content de cette nouvelle construction, qu'il fit donner trois bourses, ou 1500 piastrès, à Mr. Toussaint. — La peste fait des ravages & s'est même insinuée dans le ferrail; qui est d'ailleurs en deuil par la mort de la Sultane favorite. — La famine menace la Syrie. Le 4 Mars, les marchés ne contenoient pas la moitié des grains nécessaires à la subsistance du peuple; il s'est révolté à Alep, & s'est saisi du Muphti & du Cady, pour répondre sur leur tête de l'événement. Ils ont aussitôt donné les ordres nécessaires pour découvrir les monopoleurs; on en a arrêté quelques-uns, & les bleds qu'ils conservoient dans leurs magasins ont été exposés dans les marchés; mais ces secours de peu de durée n'ont pu que rallentir pour quelques jours la fureur du peuple, qui est toujours prêt à imputer au gouvernement les malheurs publics. On espere néanmoins que les rigoureux ordres que la sublime Porte vient de faire passer dans cette

province, en éloigneront la famine dont on redoute les ravages.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 15 Juin.) On assure que la cour a reçu la réponse du grand-vizir à la notification que le feld-maréchal comte de Romanzoff lui avoit faite touchant la révolution arrivée dans la Crimée en faveur de Sahib-Guerai, que les Tartares avoient reconnu pour leur cham, après avoir chassé le Cham Selim-Guerai protégé par les Turcs; mais l'on ignore le contenu de cette réponse; en attendant, quatre régimens de la division de l'Ingrie & plusieurs autres de celle de Livonie viennent de recevoir tout-à-coup ordre de se tenir prêts à marcher. Ils se rendront en Pologne pour y remplacer les troupes qui ont ordre de renforcer celles qui sont sur les frontières de la Turquie & de la Crimée. — L'Impératrice ayant permis par un ordre particulier du 9 Mai, adressé au sénat dirigeant, l'exportation du seigle de ce port, & ayant continué la permission accordée pour le froment le 26 Octobre 1764, il est arrivé un nombre de commissions pour l'achat de cette denrée. Les droits de sortie de ces bleds ont été modifiés en même-tems à dix copecs par mesure de froment & à six par mesure de seigle.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 16 Juin.) Dans la nuit

du 23 du mois passé, on a volé le riche trésor de l'église de St. Paulin. Les voleurs, avides du butin ont dépouillé les autels de toutes les statues, qui étoient d'argent massif. On a fait de si bonnes perquisitions, que plusieurs de ces brigands ont été pris aux environs de Prague. Ils ont tout avoué, & déclaré les lieux où ils avoient caché leur vol; mais la plus grande quantité de cette argenterie est perdue. On évalue cette perte à des sommes considérables. On regrette beaucoup le trésor de St. Paulin, qui eût été d'une heureuse ressource, il y a quelques années, lorsque l'état avoit des besoins si pressans. — Le conseil permanent est presque toujours assemblé, & s'occupe sans interruption à délibérer sur différens avis qu'il a reçus. En huit jours de tems il est arrivé ici une multitude de couriers, & il en est reparti autant. Il est arrêté que les provinces de ce gouvernement échues à la Maison d'Autriche fourniront dix mille hommes de recrues. On ajoute que le prince Czartorisky, waywode de Ruslande, & dont les biens sont enclavés dans ce cordon, fournira lui seul 3000 hommes. Du reste, quiconque se trouvera hors d'état de fournir le nombre de soldats qui lui sera prescrit, sera obligé de donner une certaine somme en argent, des chevaux & des munitions. — S'il faut s'en rapporter à des nouvelles reçues de Wohylow, les Turcs font de très-grands mouvemens de l'autre côté du Borysthene, & l'on craint qu'ils ne fassent quelque invasion du côté de la Pologne.

E S P A G N E.

MADRID (le 14 Juin.) Le Roi a fait dans sa marine une promotion de 10 capitaines de vaisseaux, de 18 capitaines de frégates, de 6 aides-majors de bataillons de marine &c. Dom Joachim de Possadas, chef de brigade du corps d'artillerie de la marine, a été fait major-général dans cette partie au département du Ferrol. Le comte d'Aguilar, grand-d'Espagne & ambassadeur à Turin, passe en la même qualité à Vienne, & l'on croit que le comte de Luna-d'Arragon fera nommé pour le remplacer à la cour de Sardaigne. — Le gouvernement de la ville de Soria a été conféré à Dom Antoine Escobar Riquelme ; celui de Lorca à Dom Gaspar de Aranda-Villegas, & celui de St. Ander à Dom Antoine Cavallero de Bolognos. — La Princesse des Asturies donne les signes les moins équivoques de sa grossesse. Cette nouvelle a été reçue de la cour ainsi que du public avec la plus grande joie & fait espérer un héritier de la couronne. — Mr. de St. Saphorin, envoyé-extraordinaire de la cour de Dannemarck, a eu ces jours-ci ses audiences de congé du Roi & de la famille-royale, y étant conduit par Dom Emmanuel de Litala, second introducteur des ambassadeurs. Il compte partir bientôt pour la Hollande, où il résidera avec le même caractère près de L. H. P. les Etats-généraux. — Le public croit toujours

que la cour maintiendra une exacte neutralité dans les circonstances actuelles, & ne se mêlera ni directement ni indirectement des affaires des colonies angloises. On a reçu de Buenos-Ayres des lettres du 17 Février avec l'avis que, le 2 du dit mois, il étoit arrivé à Monte-Video une frégate qui remit un ordre à Dom Cevallos, chef de l'expédition, de revenir en Espagne; ce qui fait présumer que cet armement doit rentrer dans les ports du royaume vers la fin de Juillet.

— Les lettres de Cadix portent que la flotte ne paroît point encore, & la cour n'a reçu aucun courrier extraordinaire à cet égard; on attribue ce retard imprévu à certains ordres que le ministère a, dit-on, expédiés ci-devant au commandant de cette flotte pour empêcher, au moins en partie, la contrebande qui se fait toujours avant l'entrée de la flotte dans la baye de Cadix. Après les divers avis reçus de son arrivée aux îles Açores, il est inoui qu'elle n'ait pas encore mouillé à Cadix. L'escadre d'observation qui est ancrée dans ce port, reste toujours armée & prête à faire voile au premier ordre, mais le bruit se répand qu'elle recevra au premier jour celui de désarmer. — Son Exc. Dom Galves, ministre des Indes occidentales, vient d'accorder à plus de 300 bâtimens la permission de trafiquer en Amérique, où S. M. a déclaré francs & libres 12 différens ports.

*Fin du traité entre l'Espagne & le
Portugal.*

Art. XIII. Désirant L. M. C. & T. F. encourager le commerce de leurs sujets respectifs, avec le plus d'avantages possibles; & l'achat & vente des Nègres, étant un article principal de leur dit commerce, qui jusqu'à présent a été gêné par des traités & contrats onéreux avec des compagnies portugaises, françoises & angloises, qu'il a fallu enfin abolir; les deux hauts contractans sont convenus, qu'afin de jouir de ces avantages, & pour compenser en quelque façon les cessions & restitutions, qu'a fait l'Espagne au Portugal dans le traité préliminaire des limites du 1er. Octobre 1777, S. M. T. F. céderoit, comme en effet elle a cédé & cède, tant pour elle que pour ses héritiers & successeurs, à S. M. C. & à ses héritiers & successeurs à perpétuité, l'île de Annobon sur la côte d'Afrique, avec tous les droits, possessions & actions quelconques qu'elle a sur la dite île; afin que dès à présent elle appartienne en toute propriété au domaine espagnol, de la même façon, que jusqu'à présent elle a appartenu à la couronne de Portugal. S. M. T. F. cède également en toute propriété au Roi Catholique l'île de Fernando del Po, située dans le golfe de Guinée; afin que les sujets de la couronne d'Espagne puissent s'établir dans la dite île, & de-là, faire leur commerce, ainsi que la traite des Nègres, dans les ports & sur les côtes vis-à-vis de l'île, comme sont les ports du fleuve Gabaoon, de los Camarones, de St. Dominique, de cap Formoso & autres voisins, sans préjudicier au commerce des Portugais sur les mêmes côtes, particulièrement celui que font & feront les dits Portugais des îles du Prince & de St. Thomé, sur les mêmes côtes & ports de Guinée; de façon que les Espagnols & les Portugais chacun de leur côté, puissent également faire leurs traites & commerce dans la dite Guinée en toute liberté, en bonne harmonie réciproque, sans se faire les uns aux autres le moindre tort ni préjudice.

Art. XIV. Tous les bâtimens espagnols tant de guerre que de commerce, qui feront échelle aux isles du Prince & de St. Thomé, appartenans à la couronne de Portugal, pour s'y rafraichir, faire aiguade, s'avituailler, & s'y pourvoir de ce qui pourroit leur manquer pour suivre leur route, y seront admis librement & traités comme la nation la plus favorisée; & les bâtimens portugais, tant de guerre que de commerce, qui aborderont à l'isle de Annobon & à celle de Fernando del Po, appartenans à l'Espagne, y seront traités & admis de la même façon.

Art. XV. Outre les secours que devront se donner réciproquement les deux nations espagnole & portugaise, dans les dites isles de Annobon & de Fernando del Po, & dans celles du Prince & de St. Thomé, L. M. C. & T. F. sont convenues qu'entre leurs sujets respectifs, il puisse y avoir dans les dites isles un commerce ouvert, franc & libre de Nègres; & dans le cas que les Portugais viennent à en apporter aux isles de Annobon & Fernando del Po, ils leur seront achetés & payés exactement, les prix en étant modérés, & à proportion de la qualité des esclaves, sans excéder les prix auxquels les donneroient d'autres nations, dans les mêmes endroits & parages de ces côtes.

Art. XVI. S. M. C. permet également que le tabac en feuilles qui se consommera dans les deux isles ci-dessus, & sur les côtes voisines de Guinée, dans les quatre premières années de leur possession, soit des domaines du Brésil; à l'effet de quoi l'Espagne passera un contrat en forme avec la personne, ou les personnes que nommera la cour de Lisbonne, afin de régler avec elles les quantités de tabac, leurs qualités, prix &c. Après l'expiration des quatre années, les deux cours verront s'il leur convient de proroger le contrat, en y amplifiant, rectifiant & modifiant ce que l'expérience aura indiqué devoir l'être.

Art. XVII. Tous les articles du présent traité, ou au moins quelques-uns, étant de nature à

convenir à d'autres Puissances d'Europe, que les hauts-contractans trouveront à propos d'inviter à y accéder, L. M. C. & T. F. se réservent le droit de le faire, sans perdre de vue l'intérêt réciproque des deux nations, & celui de la nation ou nations invitées à la dite accession, s'étant au préalable consultées & arrangées à cet égard, avant d'admettre l'accession de la nation invitée.

Art. XVIII. Les deux Souverains contractans auront soin de faire publier dans leurs domaines respectifs, les pactes & conditions du présent traité, afin que tous leurs sujets en soient instruits. Ils feront donner les ordres nécessaires, pour que le dit traité soit exécuté, & observé avec la plus grande exactitude de part & d'autre dans toutes ses parties, & que les contraventeurs soient rigoureusement punis.

Art. XIX. Le présent traité sera ratifié dans le terme précis de 15 jours, à compter de celui auquel il a été signé, ou avant, s'il est possible. En foi de quoi, nous les soussignés ministres-plénipotentiaires, avons signé le présent traité au nom de nos augustes Souverains, & en vertu des pleins-pouvoirs à nous conférés à cet effet, & l'avons fait cacheter du sceau de nos armes. Fait & signé au palais-royal du Pardo le 11 Mars 1778. Le comte de Florida-Blanca. Dom François Innocent de Souza-Coutinho.

Ayant lu & examiné le présent traité de neutralité, garantie & commerce, qui renouvelle, confirme & ratifie les autres précédens traités, existans entre l'Espagne & le Portugal, je consens à l'approuver & le ratifier, comme en effet je l'approuve & ratifie, en la plus ample & meilleure forme possible, & m'engage sur ma parole & foi royale, à maintenir exactement tout ce qu'il contient. En foi de quoi je l'ai signé de ma main, & scellé de mon sceau secret, & fait contresigner par le soussigné secrétaire d'état du département des Indes. Fait au Pardo, le 24 Mars 1778. Moi Le ROI. Et plus bas, Joseph de GALVEZ.

GIBRALTAR (le 4 Juin.) Les lettres de Salé portent que le Roi de Maroc est

enfin arrivé dans cette ville, & qu'après avoir reçu les présens que lui envoient les cours de France & d'Espagne, il avoit donné deux fois audience à l'ambassadeur d'Hollande. Ce Prince a ratifié le traité de paix de l'année dernière avec les Etats-généraux, & il a renoncé à diverses prétentions qu'il avoit formées contre la république au moyen d'un présent annuel qu'elle se charge de lui faire. L'ambassadeur après avoir rempli sa commission, s'est embarqué sur un vaisseau de sa nation pour se rendre ici, & l'amiral hollandois continue sa croisière sur nos côtes avec son escadre composée de 7 voiles, tant vaisseaux que frégates.

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 6 Juin.) Le Roi qui est parfaitement rétabli, s'est rendu hier à Queluz. On dit que la Reine-douairière doit revenir bientôt de Madrid; en ce cas Leurs Majestés & toute la famille royale iroient à la rencontre de cette Princesse. Dès les premiers jours du mois passé, la Reine a commencé à donner une audience publique, le mardi à ses sujets & le samedi à la noblesse, ainsi qu'aux ministres étrangers. Par un édit de cette Souveraine, il est statué que tous les vaisseaux, venans de la Méditerranée, seront tenus à faire la quarantaine; & cela à raison des dégâts que la peste fait à Constantinople. Deux bâtimens arrivés de Sicile sont actuellement dans ce cas. Le prince di

Raffadali, ministre-plénipotentiaire du Roi de Naples, est revenu de Madrid, où il étoit allé par congé. Bien des apparences font croire que la cour gardera la neutralité, s'il survenoit une guerre entre la France & l'Angleterre. — Le 24 du mois passé, le prince Camille de Rohan, ambassadeur de Malthe, est parti d'ici pour Cadix, d'où il se propose de passer en France. A son départ, il y a eu quelques difficultés sur le nombre des coups de canon qu'il exigeoit que le château de Belem & autres lui rendissent pour répondre à ceux que tireroient les vaisseaux de sa religion, & comme l'on n'a pu s'accorder sur ce point, cet ambassadeur a descendu le Tage sans saluer les forteresses, ni en être salué.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 20 Juin.) Le droit du 6e. denier qui se prélevoit tant en Suède que dans le Holstein sur les successions, est supprimé : le Roi & Sa Maj. Danoise sont convenus ensemble de n'en exiger respectivement que le 10e denier. Les lettres que l'on reçoit des différentes provinces de ce royaume, annoncent la joie avec laquelle on a repris par-tout l'ancien habit national. — Le 1er. de ce mois, il y eut à Ladugardsgarde, dans le pavillon de S. M. S., une conférence, à la suite de laquelle on dépêcha un courrier à Pétersbourg. Peu de tems auparavant, il arriva ici un courrier de Sa

Majesté le Roi de Prusse, chargé, pour la Reine-douairiere de dépêches très-importantes; mais dont on ne connoit pas encore le véritable objet; on fait seulement que Sa Maj. Prussienne ne néglige rien pour engager la cour à prendre parti dans les affaires de la Baviere.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 22 Juin.) En vûe de compléter les garnisons de nos isles aux Indes-occidentales, savoir Ste. Croix, St. Thomas & St. Jean, on vient d'engager plusieurs artisans de différentes professions. A commencer du jour de leur capitulation, ils auront trois écus par mois au cours des Indes & une avance de 30 écus qu'on leur rabattra le moins sensiblement qu'il sera possible lors qu'ils seront arrivés à leur destination; ils y seront transportés aux fraix de la compagnie, & le terme de leur engagement étant fini, ils seront ramenés gratis de l'Amérique à leur patrie, s'ils paroissent le désirer. — On fait dans ce royaume un changement, qu'on désire très-ardemment dans bien d'autres gouvernemens. Il est décidé, qu'à commencer du premier Janvier prochain, les fermes seront supprimées, & que la régie se fera pour le compte du Roi. Si le même arrangement avoit lieu en France, ce seroit tout au moins 130 millions, que le Monarque & sur-tout la nation gagneroient. Ce seroit dans le même tems sup-
primer

primer bien des fraudes, des vexations, des injustices. Sa Maj. Danoise a déjà nommé l'inspecteur, le contrôleur, & les principaux préposés de la nouvelle régie.

I T A L I E.

ROME (le 16 Juin.) Le Pape en faisant la dernière promotion des cardinaux dont il a été parlé, s'en est réservé quatre autres *in petto*. Le 4 de ce mois, on publia la promotion pour la prélature : en voici les places principales ; gouverneur de Rome Mgr. Spinelli, de la famille des princes napolitains de ce nom ; président d'Urbino Mgr. Levizzani ; auditeur de la chambre Mgr. de Gregoriis, fils du marquis Squillace, favori du Roi Catholique (ces trois postes conduisent toujours au cardinalat) ; commissaire des armes Mgr. Maffei ; préfet de l'Annone Mgr. Albani, neveu du cardinal Alexandre Albani ; président della Grascia, ou des vivres, Mgr. Doria, fils du prince défunt ; secrétaire de la congrégation des évêques & réguliers Mgr. Caraffa, évêque de Mileto ; secrétaire de la consulte Mgr. Gallo, qui l'étoit de la congrégation des rites ; vice-légat de Ferrare Mgr. Castracani, neveu du cardinal Antonelli. — Le nouveau cardinal Guilini, en reconnoissance de la grace que le St. Pere lui a faite de l'élever à la pourpre, l'a prié de vouloir bien accepter un présent d'un recueil de différens ouvrages des plus charmantes éditions, en

41. tomes magnifiquement reliés en veau de couleur naturelle, dorés sur tranche & ornés des armoiries de Sa Sainteté. Il a accompagné ce présent de trois beaux tableaux, dont l'un représente les épousailles de l'Enfant Jesus avec Ste. Catherine, ouvrage du Parmesan; le second, du pinceau de Rubens, représente un magistrat; & le troisième, fait par Paul Veronese, offre le portrait d'un cardinal. Pour la même raison le nouveau cardinal Guidi a fait présent à S. S. d'un reliquaire d'argent travaillé en forme de remontrance & entouré de brillans avec un Saint-Esprit sur le haut; & d'un tableau en mosaïque représentant une histoire du nouveau Testament.

Samedi matin, le nouveau cardinal Cornaro se rendit au Vatican, & remit es mains du Pape le bâton de commandement pour la charge de gouverneur de Rome & de vice-chambellan du St. Siège. S. S. remit aussi-tôt ce bâton à Mr. Spinelli, qui alla chez le cardinal camerlingue prendre possession de ces deux charges. — Une indisposition empêcha le Souverain Pontife d'assister le jour de la Ste. Trinité à la grand'Messe, chantée dans la chapelle du Vatican. Sa Sainteté fut saignée ce même jour; mais elle se trouve beaucoup mieux actuellement, & on l'a vûe hier & avant'hier se promener avec sa suite ordinaire. — On travaille déjà au magnifique feu d'artifice qui sera tiré le jour de la présentation de la haquenée qui a lieu le 28 de ce mois, veille de la fête des saints

Apôtres Pierre & Paul. Hier, le duc de Grimaldi, ambassadeur du Roi Catholique, a donné un superbe dîner de 42 couverts, en considération du prince della Riccia, Napolitain, qui passe à Madrid pour remplir le poste distingué de capitaine des gardes du corps du Roi. — Il existoit autrefois dans plusieurs royaumes un Ordre régulier, connu sous le nom du St. Sépulchre, dont les biens, après sa suppression, furent réunis à l'Ordre de St. Jean de Jérusalem. Cependant comme il existe encore des membres de cet institut en Pologne, le Roi Stanislas glorieusement regnant, fait instance auprès du St. Siège pour son entière abolition, afin d'employer les revenus de cet Ordre à l'établissement des écoles pour l'éducation de la jeunesse nationale, auquel les biens des ex-Jésuites supprimés ne peuvent suffire. D'un autre côté, la religion de Malthe prétend que, si l'on procède à la suppression de cet Ordre en Pologne, ses biens doivent de droit lui appartenir. Surquoi le Pape a nommé une congrégation particulière, composée des cardinaux Spinola, Antonelli, Visconti, Archinto & Gerdill, pour examiner l'instance & la prétention, afin de décider ensuite à qui peuvent & doivent appartenir les biens du dit Ordre du St. Sépulchre, existant encore en Pologne.

Dans l'excavation qui se fait au jardin de l'hôpital des mendians, on a découvert nouvellement une niche avec une petite tour en mosaïque presque consumée, & avec une cor-
niche

niche d'albâtre oriental qui l'environne; derrière est une statue de marbre de Paros d'un travail excellent, représentant une Diane en habit de chasse avec ses emblèmes; & quoiqu'elle ait les bras coupés, on pourroit cependant les réunir avec facilité si on les retrouvoit.

On a reçu d'Avignon la nouvelle suivante : " Sur la demande de Mrs. les consuls & assesseurs de cette ville, le Souverain Pontife aiant accordé & envoyé son portrait en présent à ses fideles sujets pour être placé à l'hôtel de ville, l'inauguration de ce précieux bienfait eut lieu le 14, aux acclamations du peuple, ainsi qu'au bruit du canon & des boîtes. La lecture qui fut faite du Bref qui accompagnoit ce présent, augmenta la reconnaissance publique envers ce Souverain chéri, dont les traits annoncent le caractère de grandeur & de bonté qui fait l'admiration de l'Europe & la félicité de ses peuples „

BASTIA (le 12 Juin.) Six bâtimens, chargés de farine pour nos troupes, arrivèrent ces jours-ci de France en ce port & furent peu après suivis d'une tartane, aiant à bord 10,000 fusils, qui ont été sur le champ déposés dans les arsenaux du Roi. Tous ces bâtimens avoient été précédés le 20 par un autre venant de Toulon avec un chargement de munitions de guerre de toute espece; & le même jour on vit à la hauteur de notre port deux chébecs du Roi, dont le commandant descendit à terre & fut magnifiquement

quement traité par Mr. le comte de Marbœuf. On a appris depuis, que ces chébecs avoient débarqué beaucoup de canons & de munitions de guerre dans la place de San Fiorenzo, & que leur commandant a apporté un ordre de mettre toutes les forteresses de cette île & tous les endroits les plus exposés à une descente, dans le meilleur état possible de défense. On attend aussi dans cette île un renfort de huit bataillons de troupes françoises. Toutes ces dispositions & la levée de matelots, qui se continue sans relâche, indiquent clairement que dans la situation critique actuelle des affaires, cette île est menacée de la part de nos ennemis.

MILAN (le 14 Juin.) Vendredi, 29 Mai, Mgr. l'Archiduc Ferdinand & Madame l'Archiduchesse Béatrice, son épouse, revinrent de Bologne; &, après avoir rendu leurs devoirs au Duc de Modene, Leurs Alt. R. passèrent à leur villégiature de Monza. Pendant leur séjour à Bologne, où Mad. l'Archiduchesse Infante de Parme se trouvoit en même-tems, elles ont été servies par le comte & par la comtesse Caprara, comme Madame l'Infante l'a été par le marquis sénateur Ghislieri, qui a eu l'honneur de leur donner une académie de musique & un magnifique souper, auquel se sont trouvés plus de cinquante autres conviés de la première noblesse tant étrangere que de la ville. Mgr. l'Archiduc Ferdinand & Mad. son épouse, en témoignèrent leur satisfaction à ce seigneur. Il y a eu à la même occasion une

assemblée générale de la Noblesse chez le comte Caprara ; & le cardinal Boncompagni, légat de Bologne, a donné au Prince & aux princesses un dîner fort brillant. Quelques jours auparavant l'Infant-Duc de Parme avoit pareillement fait un tour à Bologne. Le marquis Ghislieri lui donna un dîner, où se trouva la principale noblesse, & après lequel il y eut un concert exécuté par les meilleurs musiciens. Ensuite Son Alt. R. assista à la promenade dans les carrosses du même marquis, de-là à l'opéra, & enfin à un souper chez le cardinal-légat, &c.

FLORENCE (le 10 Juin.) Par édit du mois de Mai de l'année dernière, notre auguste Souverain avoit réuni au grand tribunal de cette capitale toutes les juridictions criminelles de cet état ; mais quelques tribunaux inférieurs avoient trouvé le moïen, par des interprétations forcées, d'é luder l'exécution de cette sage ordonnance. Pour prévenir toutes difficultés à ce sujet, Son Alt. R. a rendu dernièrement un autre édit, par lequel elle explique ses intentions de la manière la plus précise & la moins équivoque. En conséquence le grand tribunal sera le seul dans toute la Toscane qui connoitra des affaires criminelles. Il n'y aura à cet égard d'exception que pour le conseil de l'Ordre des chevaliers de Saint-Etienne. Il est dit dans le préambule de la nouvelle loi, „ que la li-
 „ berté, la sûreté & la vie des citôïens sont
 „ des objets d'une si grande importance,
 „ qu'on ne peut apporter trop d'attention

„ dans les jugemens qui peuvent les com-
 „ promettre ; & que si la discussion des biens
 „ de la fortune est soumise à la juridiction
 „ des différens tribunaux , à raison de la
 „ grandeur de ces mêmes biens , le plus im-
 „ portant de tous , celui de l'honneur & de
 „ la vie , exige une plus particuliere atten-
 „ tion de la part du législateur & des juges „
 — Le 23 du mois dernier Son Alt. R.
 le Grand-Duc a supprimé l'abbaye qui restoit
 des chanoines de Lateran dans la ville de
 Pistoie , dans laquelle il manquoit un nom-
 bre suffisant de sujets pour faire le service
 divin ; & le 30 du même mois Mr. l'audi-
 teur & vicaire de ce Souverain prit possession
 de cette abbaye avec les formalités ordinai-
 res. On a également supprimé le couvent
 des religieuses de St. Michel Archange , dit
 de la Ginestra , situé près de Montevarchi ; &
 en conséquence ces religieuses ont été trans-
 férées au monastere du Saint - Esprit de la
 ville d'Arezzo.

A L L E M A G N E.

RATISBONNE (le 20 Juin.) Le Roi
 de la Grande-Bretagne , en sa qualité d'Elec-
 teur de Hannovre , vient de donner son avis
 sur l'affaire de la succession de Baviere. Son
 envoié l'a communiqué verbalement aux au-
 tres ministres de la diète , & cet avis est ,
 dit-on , contraire à la convention du 3 Jan-
 vier , passée entre la Maison d'Autriche &
 l'Electeur Palatin. — Mr. le comte de

Hartig, commissaire impérial, se trouve encore à Hohenwaldegg ou à Miesbach depuis qu'il y a reçu l'hommage des sujets de ce fief de l'Empire; il y est retenu par la protestation qu'y a faite Mr. le baron de Schmidt, commissaire de la cour de Bavière: l'un & l'autre y attendent la résolution de leurs cours respectives sur ce qui fait l'objet de leur différend. — Plusieurs papiers publics ont assuré que le baron de Schwarzenau, ministre de Prusse, avoit fait à la diète une déclaration qui annonçoit de prochaines hostilités; mais cette nouvelle est prématurée. — La note, par laquelle la cour de Vienne a répliqué à la représentation du Roi, est conçue en ces termes.

*Lorsqu'au moyen de la note, qui a été présentée par le baron de Riedesel, le 6 du mois de Février dernier; S. M. Prussienne a communiqué à l'Impératrice-Reine quelques doutes, dont lui paroissoit susceptible l'objet de la succession bavaroise, & qu'en conséquence elle lui a demandé amiablement quelques éclaircissens sur ce sujet; Sa Maj. Impériale a déferé sans difficulté à cette réquisition, & elle répondroit avec la même déférence au mémoire, que vient de remettre au prince de Kaunitz le baron de Riedesel, si son contenu pouvoit y donner lieu: mais, comme il y est dit entr'autres, " que les raisons, qui ont été
 „ communiquées à Sa Maj. Prussienne, loin
 „ de lever ses premiers doutes, n'avoient fait
 „ que les fortifier & les convertir en réalité „
 & en même-tems, " qu'aucun des prétentions,*

« eions , annoncées de la part de Sa Majesté
 « l'Impératrice - Reine , ne sauroit subsister
 « dans la plus petite partie » ; Sa Maj. est
 dans le cas de ne pouvoir plus se permettre
 d'entrer dans aucune discussion ultérieure ; &
 elle peut beaucoup moins par conséquent con-
 sentir à se défaire d'une possession légalement
 acquise , pour remettre les choses dans l'état
 où elles étoient à la mort du dernier Electeur
 de Bavière.

Les intéressés quelconques à la succession
 bavaroise peuvent compter néanmoins , que
 certainement il leur sera rendu toute la jus-
 tice qu'ils pourront être fondés à réclamer .
 & tous les autres Princes & états de l'Alle-
 magne peuvent être assurés de même , que Sa
 Maj. est aussi éloignée de prétendre que de
 vouloir soutenir chose quelconque , qui se trou-
 veroit effectivement contraire aux articles de
 la paix de Westphalie ou à ceux d'aucune
 autre loi ou constitution de l'Empire : mais
 en même-tems cependant Sa Maj. ne peut
 pas s'empêcher de déclarer , qu'elle ne pense
 pas , que ni sa qualité d'Electeur , ni celle
 d'un des principaux états de l'Empire , lui
 donnent le droit de s'établir en juge ou tuteur
 d'aucun de ses co-états , non-plus que celui
 de contester à qui que ce soit d'entr'eux la
 liberté de pouvoir faire des acquisitions par
 toutes les voies , qu'autorisent les loix & les
 constitutions de l'Empire ; qu'en partant de
 ce principe incontestable , naturellement elle
 ne peut admettre & n'admettra jamais , qu'au-
 cun état de l'Empire puisse user d'une pareille

autorité, ni vis-à-vis d'elle, ni même à l'égard de ses co-états. Et par conséquent, si quelqu'un se permettoit de l'attaquer dans la circonstance présente, en haine de quelque acquisition fondée sur son bon droit & autorisée par les loix de l'Empire, non-seulement elle opposera à pareille violation manifeste de la paix publique tous les moïens d'une juste défense, qui sont en sa puissance; mais que par réciprocité elle se croira même dans la nécessité de devoir faire la guerre de son côté au premier de ses co-états, qui pourra se trouver dans le même cas. Sa Maj. souhaite néanmoins bien sincèrement pouvoir s'en dispenser; & elle adoptera même avec plaisir tout moïen admissible, que l'on pourroit juger propre à maintenir la tranquillité générale & en particulier la bonne intelligence désirable entr'elle & Sa Majesté Prussienne.

Vienne le premier Avril 1778.

* * * Il paroît un supplément aux *Observations impartiales*, dont nous avons parlé dans le dernier Journal, p. 369. L'auteur après avoir résumé en peu de mots les droits de la Maison d'Autriche sur la Bavière, & réfuté ce que des gazetiers précipités & peu instruits ont publié contre la possession qu'elle en a prise; propose des observations d'une intelligence beaucoup plus aisée & parfaitement à la portée de tout le monde. Dans ce supplément, qu'il appelle *argumentum ad hominem*, il met en fait, que suivant les principes de droiture & d'équité que tout le

monde reconnoit dans Sa Maj. Prussienne, il n'y a pas lieu de douter, que ce Monarque n'approuve les droits de la Maison d'Autriche sur la Baviere, si ces droits sont aussi bien prouvés que ceux qui établissent la souveraineté actuelle du Roi de Prusse sur la Silésie. Il fait ensuite le parallele de ces droits, & compare le manifeste du Roi en 1741, avec les prétentions de l'Impératrice sur la Baviere. D'abord il examine ces droits en eux-mêmes, & juge que tout l'avantage est du côté de ces dernieres. Il observe 1°. que la Maison d'Autriche ne réclame l'exécution de l'investiture donnée au Duc Albert par l'Empereur Sigismond qu'après l'extinction de la famille regnante en Baviere, au lieu qu'en 1741 la Silésie se trouvoit sous la domination de l'héritiere immédiate de Charles VI, auquel personne n'avoit songé à contester la légitime possession de la Silésie. 2°. Que si les droits de la Maison d'Autriche remontent au-delà de trois siècles*, ceux des Maisons de Sulzbach & de Deux-Ponts ne sont pas appuyés sur des titres plus récents, puisqu'ils remontent à la division des deux branches Rudolphine & Wilhelmine en 1294 : au lieu que les prétentions de Sa Maj. Prussienne sur la Silésie n'étoient fondées que sur de très-anciens titres (a), & que ces titres étoient combat-

* A l'an
1426.

tus

(a) Les Silésiens après s'être soulevés contre la Pologne en 1327, ont toujours été soumis à la Bohême jusqu'en 1741.

tas par une possession actuelle de la fille & de l'héritière de Charles, reconnu par Sa Maj. Pr. pour Souverain légitime de la Silésie.

Laisant ensuite à part la question des anciens titres, notre auteur examine les traités modernes; en particulier celui du 3 Janvier 1778, où l'Electeur Palatin reconnoissant les droits de la Maison d'Autriche, lui abandonne une partie de la Baviere. Il discute toutes les raisons opposées à la validité de cette convention. 1°. La violence & le défaut de liberté, l'entrée des troupes sur les terres de Baviere, &c. 2°. Que l'Electeur Palatin n'a pu nuire aux droits de ses collatéraux, & en particulier de la Maison de Deux-Ponts.

Quant à la premiere raison; il nie d'abord le fait, puisqu'il est certain que le 3 Janvier, il n'y avoit point encore un seul soldat autrichien sur le territoire de la Baviere, & qu'on ne se dispoit pas même à y en envoyer; que les troupes n'y sont arrivées que quelques semaines après, pour prendre possession des provinces abandonnées à leur Souverain par la convention. Ensuite l'auteur examine si les traités de Breslau, en 1743, & de Dresde, en 1745, par lesquels Marie-Thérèse abandonne la Silésie au Roi de Prusse, étoient aussi libres, aussi exempts de violence & de contrainte que celui qu'elle a conclu avec l'Electeur Palatin le 3 Janvier 1778. Il prétend que non, puisqu'ils furent

la fuite d'une guerre sanglante & meurtrière.

Quant à la violation des droits des collatéraux; l'auteur suivant toujours son *argumentum ad hominem*, & laissant à côté les autres raisons qu'il a développées dans les *Réflexions impartiales*, demande s'il est plus permis à un Prince de faire un traité au préjudice de ses héritiers directs que de ses héritiers collatéraux; & conclut que si l'Electeur Palatin n'a pu rien aliéner d'une succession qui pouvoit un jour échoir à la Maison de Deux-Ponts, Marie-Thérèse n'a pu aliéner une de ses plus belles provinces qui de tout droit devoit revenir à ses héritiers directs, aux Princes ses enfans, avec qui personne au monde ne peut concourir dans la succession des domaines de leur auguste Mere.

L'auteur finit son *argumentum ad hominem*, par une nouvelle qui paroît authentique, & qui a paru dans toutes les feuilles publiques, conçue en ces termes :

(Ratisbonne, le 17 Juin.) “ La médiation de l'Impératrice de Russie, afin de prévenir une rupture en Allemagne n'a produit aucun effet. Les propositions de la cour de Pétersbourg étoient, que la partie de la Bavière occupée par les troupes autrichiennes, seroit évacuée & rendue à la Maison électorale, qui de son côté auroit cédé à l'Impératrice-Reine une partie du haut-Palatinat confinant à la Bohême & à l'Autriche, & que de plus,

„ en procéderoit immédiatement à l'élection
 „ d'un Roi des Romains , qui seroit l'Ar-
 „ chiduc Léopold ; que la Maison d'Autri-
 „ che au moien de cet arrangement seroit
 „ obligée de dédommager celle de Saxe , non
 „ seulement par rapport à ses prétentions
 „ sur les biens allodiaux , mais aussi relati-
 „ vement à celle des treize millions qui lui
 „ font dûs anciennement &c ; & qu'enfin
 „ le Roi de Prusse auroit ce qui reste encore
 „ à la Maison d'Autriche en Silésie. Après
 „ quelques difficultés , Sa Maj. Prussienne a
 „ accepté ces conditions ; mais la cour im-
 „ périale aiant fortement insisté à vouloir
 „ conserver la partie de la Baviere , dont
 „ elle s'est mise en possession , la négociation
 „ a été totalement rompue „

Voilà , dit l'auteur , les droits de la Mai-
 son d'Autriche reconnus d'une maniere ex-
 presse par l'Impératrice de Russie & par Sa
 Maj. le Roi de Prusse. Ces deux Puissances
 conviennent que les droits de la Maison
 d'Autriche sur le Palatinat sont fondés ,
 puisqu'elles lui abandonnent une partie de
 cette province. Or personne jusqu'ici ne s'est
 avisé d'écrire que les prétentions de cette
 Maison sur le Palatinat , étoient mieux éta-
 blies que celles qu'elle forme sur la Baviere ;
 personne ne croira que la cession de la haute-
 Silésie au Roi de Prusse , puisse légitimer la
 possession de la Baviere , ou du haut-Palati-
 nat , si cette possession étoit inique. Il est
 donc évident que les deux cours de Berlin &
 de Pétersbourg en faisant à l'Impératrice
 les propositions ci-dessus mentionnées , ont

approuvé & approuvent très-formellement la justice & l'équité qui ont réglé sa conduite en cette affaire.

L'auteur applique ensuite la même réflexion à la prétendue lésion des libertés germaniques, du droit public d'Allemagne, &c. Il demande si la cession de la haute-Silésie doit rassûrer la généralité de l'Empire sur les suites du démembrement du haut-Palatinat. Il prétend que si l'Empire n'a rien à craindre de la Maison d'Autriche, dépouillée de ce qu'il lui reste en Silésie, il ne peut avoir des craintes bien sérieuses, quand même elle conserveroit cette petite partie d'un ancien domaine. Il finit par des réflexions sur la dernière guerre. On voit dans cet écrit une simplicité & une bonhomie qui intéresse & qui justifie le titre naïf de cet *argumentum ad hominem*.

VIENNE (le 20 Juin.) Madame la Margrave de Bade-Bade & Hochberg, née duchesse d'Areberg, arriva le 10 au château de Schoenbrunn, où Son Alt. Sér. eut l'honneur d'être présentée à notre auguste Souveraine, ainsi qu'à Leurs Alt. R., & est actuellement logée par distinction. — Mr. le baron de Cahneck, qui a rempli depuis quelques années avec distinction le poste de conseiller au conseil aulique de l'Empire, a été nommé ministre de Leurs Maj. Imp. à la cour de Suède. — Le 17, l'Impératrice-Reine assista dans l'église des Carmes-déchauffés au *Te Deum* qui s'y chante tous les ans, en action de grâces de la glorieuse

victoire de Planian , remportée le 18 Juin 1757 par le feu maréchal comte Léopold de Daun , ainsi que de la levée du siège de Prague qui en fut une fuite. Tous les généraux , officiers & autres militaires en garnison dans cette ville se trouverent à cette Solemnité. Ce même jour , cette auguste Souveraine dîna ici au palais-royal , où Son Alt. Sér. Mad. la Margrave douairiere de Bade-Bade fut invitée. L'après midi , Mad. l'Archiduchesse Christine retourna à Presbourg. — Avant'hier , jour de la Fête-Dieu , Son Alt. Mgr. le prince de Schwartzenberg , premier grand-maître de la cour impériale & royale , ainsi que Son Exc. Mr. le comte de Seilern , statthalter & chef de la régence de la basse - Autriche &c. eurent l'honneur de représenter nos augustes Souverains à la Procession du Saint Sacrement que portoit le cardinal de Migazzi , prince - archevêque de cette ville. — Mr. Jacquin , professeur de botanique , vient , par ordre de Sa Maj. Imp. , d'acheter la riche bibliotheque de feu Mr. Haller , en Suisse , pour 2000 louis d'or. Elle doit être transportée à Milan , & l'on se propose de l'augmenter. Cette bibliotheque est une des collections des plus complectes qui existent , dans les genres dont l'auteur s'occupoit. — Le maître-d'hôtel de Mr. le général comte de Haddick , qui a fait de fausses lettres de change sous le nom de son maître , a été arrêté à l'armée ; c'est probablement ce qui a donné lieu aux faux bruit qui s'est répandu par-tout qu'un officier de

haute distinction avoit été arrêté pour avoir commis quelque trahison.

PRAGUE (le 22 Juin.) Il a été publié en cette ville une ordonnance de l'Empereur, affranchissant de tous droits les légumes & les boissons, importées dans la Bohême, pour la consommation tant de l'armée que du pays. Depuis ce tems l'abondance y regne : le vin & toute sorte de comestibles sont à bas prix. D'ailleurs la dépense, que les troupes font dans le royaume, y a extraordinairement augmenté la circulation; & , comme l'on y transporte journellement ainsi qu'en Moravie quantité d'espèces de Vienne, l'argent comptant est beaucoup moins rare que ci-devant. L'armée observe une discipline exacte; & , quelques régimens s'étant rendus coupables d'excès, en exigeant des chevaux ou autres livraisons sans nécessité ou même sans les paier, il a été rendu une ordonnance, qui défend ces exactions sous peine de cassation envers les officiers militaires, qui les commettront, & même envers les officiers civils, à la connaissance desquels elles seroient parvenues, sans qu'ils en eussent porté des plaintes pour procurer justice aux habitans. — Durant l'inaction des armées, leurs chefs sont attentifs à se préparer d'avance des points d'appui pour l'ouverture de la campagne : c'est ainsi qu'on fortifie en Saxe la capitale & plusieurs autres postes importants; & que Sa Maj. Prussienne a fait faire des travaux immenses à Silberberg & à Schweidnitz. Notre

Monarque a particulièrement donné ses soins à deux places, Olmutz & Egra. L'une, qui forme le centre de communication entre la Bohême, la Moravie & la Silésie, a été palli-fadée & pourvûe de fascines & d'une artillerie nombreuse ; la garnison a été augmentée de 4 bataillons ; & l'on assûre, que les habitans ont reçu ordre de se pourvoir de vivres pour quatre mois. A Egra, place qui est pour ainsi dire la clef de la Bohême du côté du Haut-Palatinat & du Voigtland, l'on a achevé de nouveaux ouvrages, rasé les jardins qui environnoient la ville, & dont les propriétaires s'y sont prêtés de très-bonne grace, élevé à leur place des batteries, ainsi que sur le Galgenberg, hauteur qui dominoit la place ; & qu'on a un peu applanié pour cette raison &c. L'armée consiste en 84 bataillons, 55 escadrons, 700 chasseurs, & 2246 hussards nationaux, tous rassemblés si près l'un de l'autre, qu'il y a dans une maison jusqu'à 20, 30 & même 100 hommes.

— On parle d'une rencontre entre un corps de Croates & un détachement de Saxons dont le chef a été tué ; mais les circonstances de cette affaire ne sont pas encore bien connues. — Le 24 Mai, le Duc Albert de Saxe-Teschen, commandant en chef l'armée en Moravie, lui fit exécuter des manœuvres, auxquelles les recrues même, qui avoient à peine deux mois de service, firent toutes les évolutions avec une exactitude & une promptitude étonnantes.

— Il arrive des incendies continuels en

Bohème & en Moravie : l'on a effuié ce malheur entr'autres à Prifenitz, Woikowitz, Schumitz, Kremfier, Wraczow & Byfentz. Dans ce dernier endroit le feu se manifesta le 17 Mai à 3 heures & demie de l'après-midi dans le quartier des Chrétiens & dans celui des Juifs à la fois, & réduisit en cendres 123 maisons.

Extrait d'une lettre de l'armée autrichienne à Jung-Buntzlau en Bohème, le 20 Juin.

Il n'y a presque rien de nouveau à mander d'ici, si ce n'est que l'armée est postée le long de l'Elbe en deux lignes, au centre desquelles se trouve le quartier-général. Les régimens, qui campent à l'endroit d'où la présente est écrite, sont ceux de Berlichingen & de Voghera, cuirassiers, le second régiment des carabiniers, celui de chevaux-légers de Kinsky, celui de hussards de Haddick, & les troupes-légers d'Esclavonie. Ces corps forment une partie de l'aile gauche aux ordres du comte Emeric Esterhazy, général de la cavalerie, qui a sous lui les lieutenans-feld-maréchaux prince de Saxe-Cobourg & comte de Kinsky. Les hussards d'Esclavonie n'ont pour toutes armes qu'une pique & un sabre; mais, montés sur des chevaux fort lestes, ils savent manier ces armes, sur-tout la pique, avec tant d'adresse, & ils sont d'une agilité si étonnante, qu'au cas que la campagne s'ouvre, comme on n'en doute presque plus, l'on peut se promettre de ces troupes le plus grand avantage, soit pour les coups de main & les surprises,

prises, soit pour inquiéter l'ennemi & le mettre en désordre le jour d'une bataille.

Extrait d'une autre lettre de Jung-Buntzlau du 23 Juin.

Les affaires commencent à devenir sérieuses. Quelques régimens, nommément celui de Kinsky, chevaux légers, celui de Haddick, hussards, ceux de François Giulay & de Preysack, infanterie, se sont portés vers Zittau jusqu'aux frontières de la Saxe. D'autres attendent le même ordre; & l'on croit en général, que d'abord après la récolte l'armée quittera ses quartiers de cantonnement. Les régimens, que nous venons de nommer, forment un corps avancé aux ordres du lieutenant-feld-maréchal de Græven: un autre corps, détaché en avant, sera commandé par le lieutenant-feld-maréchal Samuël Giulay. Un troisième corps séparé, le plus avancé de tous & le plus voisin de la Saxe, est sous la conduite du prince de Lichtenstein, général de la cavalerie. Le quartier-général s'approchera dans peu plus près de Buntzlau. L'Empereur a achevé de faire la revue particulière de toute l'armée. Sa Majesté étoit accompagnée de l'Archiduc Maximilien, son frere, des feld-maréchaux de Laszi & de Laudon, du feld-maréchal-lieutenant de Fabris, & du colonel de Sturm comme aide-de-camp de l'Archiduc. La cavalerie de l'aile gauche sera renforcée par quelques régimens, actuellement en marche de la Silésie-autrichienne: elle n'est composée jusqu'à présent que des régimens

gimens de Voghéra , Trautmansdorff , Berlichingen & Modene , cuirassiers , du second régiment de carabiniers , & des hussards de Granicie. L'infanterie de cette aile est très-nombreuse : elle consiste en 6 bataillons de grenadiers : les régimens de Siskowitz , Stein , Elrichshausen , Belgiojoso , Esterhazy & Fabris , avec ceux de l'infanterie de Granicie. Les grenadiers sont aux ordres du feld-marschal-lieutenant prince de Ligno & du général-major comte d'Arco. Le reste de cette infanterie est encore commandé par les mêmes généraux & brigadiers. L'aile droite , qui s'étend de Gros-Byczow par Collin vers Czaślau , est beaucoup plus forte que la gauche. Lorsque toute l'armée se mettra en mouvement , les deux régimens de carabiniers & les bataillons de grenadiers formeront le corps de réserve. La cavalerie a des pieces de campagne légères , qui lui sont affectées : chaque bataillon d'infanterie est pourvu de quatre pieces ordinaires , d'un obusier , & d'une grosse piece de 12 livres de balle. Le corps d'artillerie est très-considérable & en aussi bon état que les pontons : de ceux-ci il y a trois sortes , l'une de cuivre , l'autre de bois , la troisieme est de toile à voile , doublée & enduite tant entre la doublure qu'au dehors d'une espece de talc ou de suif , qui empêche l'eau de percer : suivant l'avis des officiers-pontoniers cette dernière sorte est la meilleure. La fourniture pour les chevaux , tant de la cavalerie que de l'artillerie & des bagages , monte à 74,000 portions ; ce qui fait par jour 24 mille quar-

écrons d'avoine & d'orge, sans comprendre les chevaux des généraux & autres officiers.

BRANDEBOURG (le 20 Juin.) L'armée royale est rangée dans l'ordre qui suit : le Prince-héréditaire de Brunswick commande la première ligne, comme toute l'armée en chef; sous lui, le prince Frédéric de Brunswick commande l'aile droite; le général Stutterheim, la gauche; & le général Ramin, le centre. La seconde ligne est commandée par le général de Tauenzien : sous lui, le général de Tadden a l'aile droite, le général Falkenhayn, l'aile gauche, & le général Renzel, le centre. Le Prince de Prusse est avec sa brigade, sous le général Tauenzien. Le soldat est content : les vivres sont très-abondans & à bon prix; 4000 chariots ne sont occupés qu'à transporter des vivres à l'armée, qui en est constamment pourvue pour 15 jours. — Les variations, par rapport à l'apparence d'une rupture entre les cours de Vienne & de Berlin, sont aussi continuelles qu'étonnantes. Le 12, les régimens, rassemblés à Berlin & dans les environs, reçurent des ordres, qui indiquoient une marche prochaine pour entrer en campagne : l'on vit faire au palais du Prince Henri des préparatifs pour son départ; & l'on croïoit, que les troupes qu'il commande se mettroient en mouvement hier ou aujourd'hui. Effectivement tout étoit prêt pour leur marche, lorsque le 14 au soir il arriva un courier avec un contre-ordre, en vertu duquel l'époque, à laquelle on s'attendoit,

à été de nouveau différée, du moins pour quelque tems. La garnison de Berlin a reçu les fournitures ordinaires jusqu'au 6 Juillet prochain. — Le marquis de Rossignan & le comte de Fontana, ministres de la cour du Roi de Sardaigne, avoient écrit au Roi de Prusse, le premier, pour savoir les ordres de Sa Majesté afin de prendre congé en personne, & le second, afin de remettre en personne ses lettres de créance; mais S. M. Prussienne leur a répondu, qu'elle avoit actuellement trop d'occupations pour se mêler du cérémonial, qu'elle souhaitoit un bon voiage au premier, & que le second pouvoit garder ses lettres de créance jusqu'à une meilleure occasion prochaine; qu'en attendant elle le reconnoissoit comme ministre, & qu'il seroit considéré en cette qualité.

DRESDÉ (le 22 Juin.) On fait ici des préparatifs étonnans. On ne voit, dans un espace de huit lieues, sur-tout du côté de l'Elbe, que des chevaux, de l'artillerie, des hommes & des chariots. On forme des magasins en grand nombre; il n'est pas possible de décrire la prodigieuse quantité de provisions qu'il y a dans toutes les villes & villages; & chaque jour il arrive encore des centaines de chariots, chargés de foin, d'avoine, de paille &c. Il n'y a pas de comparaison entre les livraisons qui se font faites dans la dernière guerre, & celles qui se font actuellement. Dans un an, une armée de cent mille hommes ne pourroit pas consommer ces provisions. L'armée saxonne, com-

mandée en chef par le lieutenant-général comte de Solms, est pareillement tranquille dans ses quartiers de cantonnement, divisée en deux lignes, la première, composée de deux brigades de cavalerie & de deux d'infanterie, aux ordres du lieutenant-général de bennigfen, & des généraux-majors du Hamel, Goldacker, le Coq & Pfeilitzer; la seconde, partagée en une brigade de cavalerie & deux d'infanterie, sous la conduite du lieutenant-général de Benckendorff & des généraux-majors de Grunberg, de Zanthier & de Carlsbourg. Cette armée est dans un si bel ordre & si bien pourvue d'artillerie & de tout ce qui est nécessaire pour la campagne, qu'elle ne l'a été de mémoire d'homme. L'on a presque achevé les ouvrages pour améliorer les fortifications de Dresde; & l'on travaille à présent à former des retranchemens aux postes les plus importans, tels que Doberitz, Neudorfel &c. L'Electeur de Saxe a prolongé, par des lettres-patentes en date du 28 Avril, jusqu'à la fin de l'année courante, l'amnistie-générale en faveur des déferteurs de son armée, accordée précédemment jusqu'au 31 Décembre dernier. — On vient d'apprendre de nos frontières que les Croates ont tenté la nuit du 5 Juin de surprendre sur la frontière un parti avancé de nos troupes; mais qu'ils se sont vûs forcés à se retirer en Bohême. Il y a eu à cette occasion plusieurs Impériaux faits prisonniers, qu'on a conduits à Dresde. De notre côté, Mr. de Hopfgarten, capitaine

de grenadiers & chambellan de l'Electeur, officier de beaucoup de mérite, a été tué. L'on s'attend journellement à voir notre armée se mettre en marche, conjointement avec le corps prussien aux ordres du général de Möllendorff, rassemblé dans la Lusace.

MANHEIM (le 27 Juin.) S. A. S. E. notre très-gracieux Souverain est arrivé ici ce matin inopinément entre 2 & 3 heures. Lorsqu'elle s'est rendue à 11 heures à l'église, la cour du château étoit remplie de monde qui ne cessoit de crier, *vive Charles-Théodore*. Au sortir de l'église S. A. S. E. alla à Oggersheim, pour rendre une visite à Madame l'Electrice. La déclaration qu'à faite S. A. S. de vouloir fixer sa demeure à Munich, a répandu la tristesse dans tous les cœurs.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 30 Juin.) La cour a fait publier un extrait des dépêches qu'elle avoit reçues du général Howe par le paquebot l'Hirondelle, arrivé de Philadelphie à Falmouth le 10. Selon cet extrait, "le 8 Mai le général Clinton avoit relevé le général Howe dans le commandement en chef des troupes du Roi. Dès le commencement du printemps, on avoit fait des détachemens pour balayer le país aux environs de Philadelphie & jusques dans la colonie de Jersey, afin de rouvrir des communications pour se procurer en plus grande abondance des vivres & des fourrages, & pour secourir les habi-

tans paisibles contre leurs oppresseurs ; ces détachemens avoient rempli exactement l'objet de leur expédition. Le 4 Mai, le lieutenant-colonel Abercrombie avoit surpris & mis en déroute un corps de 900 Américains, posté à 17 milles de Philadelphie, en aiant tué, blessé ou enlevé 150 tant officiers que soldats, & n'aiant eu de son côté que sept blessés. Le 7 du dit mois, le major Maitland fut détaché sur des bâtimens mouillans dans la Delaware aux ordres d'un capitaine de marine, pour aller détruire tous les navires, bâtimens & magasins ennemis qui se trouvoient entre Philadelphie & Trenton. Le succès répondit à son ardeur, & cette entreprise fut exécutée presque sans opposition, quoique les Insurgens eussent d'abord fait mine de vouloir tenir dans cette dernière place. Dans cette expédition nos gens détruisirent deux frégates, l'une de 32 canons & l'autre de 28, neuf gros navires, trois armateurs chacun de 16 canons, trois autres de 10, 23 brigantins & nombre de chaloupes, goelettes &c, sur lesquels il y avoit quantité de munitions de guerre, du tabac, du rhum & d'autres articles essentiels. On détruisit encore d'autres magasins de l'ennemi, & ces coups furent portés avec très-peu de perte de notre côté „

On apprend ultérieurement que, malgré l'éloignement que le congrès avoit témoigné pour les deux bills conciliatoires, par sa résolution du 22 Avril, plusieurs membres de cette assemblée & la plus grande partie des

habitans notables ne déſiroient qu'une prompte réconciliation avec la mere-patrie : & c'eſt en faveur de ces diſpoſitions conſolantes qu'elle expédia le même jour des dépêches à ſes commiſſaires en Amérique, pour les autorifer à faire des conſeſſions encore plus amples. — Les généraux, qui commanderont les différens camps dans le royaume, ſont déjà partis pour leurs poſtes reſpectifs : mais l'on doute, que ceux qui devoient être formés par les régimens de dragons, près de Salisbury & de St. Edmundsbury, aient lieu. Celui de Coxheath fera le plus conſidérable. Il conſiſtera en 15,000 hommes pourvûs de 50 pieces d'artillerie, & occupera une étendue de trois milles. Comme les ducs de Grafton & de Devonshire, & pluſieurs autres ſeigneurs ou gentilshommes de rang, y feront à la tête des milices de leurs comtés, il ne manquera pas d'être brillant, ſur tout pendant le ſéjour que le Roi y fera avec la Reine & les aînés de leurs enfans. Le Prince de Galles & l'évêque d'Oſnabrug accompagneront auſſi S. M. aux autres camps; mais la Reine ne s'y rendra point. L'aſſemblée & la marche de tous les régimens de milice ſe fait avec aſſez de tranquillité : il n'y a eu des troubles que dans le comté de Suffex; mais ils ont été apaiſés par les ſoins infatigables, que le duc de Richmont, lieutenant de Roi de ce comté, s'eſt donnés pour cet effet. La commiſſion, revêtue de la lieutenance de Roi dans la ville de Londres (& qui conſiſte en 20 perſonnes ſous la préſidence

dence du lord-maire), a résolu le 16 sur une requête, qui lui fut présentée par les officiers de la milice de cette capitale; „ de „ prendre le plutôt possible des mesures, „ pour former un corps de deux mille hommes de milice bourgeoise, destiné à la „ protection de l'intérieur de la ville, suivant les plans qui en ont été formés par „ différens officiers experts „. Il fut nommé en même tems un comité de ceux-ci pour perfectionner la bourgeoisie dans le manie- ment des armes, & pour congédier ceux qui sont incapables de servir, &c. L'on apprend, qu'il a été donné ordre d'ajouter 2 compagnies à tous les régimens de milice déjà sur pied. Le 15, le bureau de la guerre fit parvenir au lord-maire un *warrant*, afin de le requérir de permettre la presse dans la cité pour le service de terre. Outre les renforts déjà envoyés aux garnisons des isles de Jersey & de Guernsey, l'on va y faire passer un détachement du corps d'artillerie avec un nombre de canons. Le régiment d'Anhalt-Zerbst, qui vient d'arriver, se rendra au Canada; & l'on assure, que les troupes hannovriennes, que le Roi prendra encore à sa solde, seront réparties en Irlande & à Minorque.

On est occupé à Portsmouth à rassembler une nouvelle flotte qui sera aussi forte que celle aux ordres de l'amiral Keppel. L'amiral Pye, qui en a le commandement, a déjà à ses ordres les vaisseaux le Formidable, le Tonnant, le Londres & le Namur de 90 canons

nous chacun , avec 10 autres vaisseaux de ligne à Portsmouth , où se rendront incessamment de la Tamise le Chatham , le Jupiter & deux autres vaisseaux de 50 canons, le Jason de 44 & 6 frégates. Quelques autres vaisseaux y seront aussi amenés de Plymouth , & l'on compte que cette flotte consistera en 20 vaisseaux de ligne & 6 frégates , & elle est destinée à croiser le long de la Manche , à y protéger notre commerce , & à remplir d'autres objets non moins importants dans la conjoncture actuelle. — Les Catholiques-romains , profitant des actes du parlement émanés en leur faveur , viennent d'acheter à Londres la chapelle du docteur Maxfield qu'ils font préparer pour le culte de leur religion. — Le 25 , il est arrivé à la cour un officier de la flotte de l'amiral Keppel , qui tient la mer depuis le 12 avec 21 vaisseaux de ligne , chargé d'une dépêche avec l'avis , que deux frégates françoises sorties du port de Brest pour intercepter notre flotte marchande qui est attendue à tout moment de retour des Indes-occidentales , avoient attaqué la frégate angloise l'Arethuse de 32 canons , que notre amiral avoit détaché avec une autre pour observer les mouvemens de la flotte de Brest ; que la première avoit été d'abord fort maltraitée , aiant eu 30 hommes tués ou blessés ; mais que la seconde étant venue à son secours , l'action s'étoit renouvelée , & que la frégate françoise , la Belle-poule , s'étoit retirée entre des rochers. On soupçonne que l'amiral

Keppel aiant détaché ces deux frégates pour épier le mouvement des François du côté de Brest, ceux-ci auront tenté de les éloigner, & que c'est ce qui a donné lieu à l'action dont la lettre fait mention, & dont l'une ou l'autre des deux Puissances pourra se prévaloir pour donner tout de suite une déclaration de guerre. Sur cet avis, la cour a envoyé ordre à Portsmouth d'en faire partir au plutôt le vaisseau le Formidable de 90 canons, pour aller se joindre à la flotte de l'amiral Keppel, afin de bloquer s'il est possible dans le port de Brest l'escadre françoise.

Le parlement d'Irlande vient aussi de passer en faveur des Catholiques-romains un bil dont voici les articles essentiels : Tout Catholique-romain en prêtant serment d'allégeance, & faisant la déclaration énoncée dans l'acte, pourra acheter toutes sortes de biens immeubles, prendre des terres à ferme, &c, & en jouir en toute propriété comme les Protestans. Il pourra également transmettre ses immeubles & autres effets, en désignant dans son testament ou autrement les héritiers qu'il jugera à propos d'appeler à sa succession : cependant pour réprimer dans les peres & meres la disposition où ils pourroient être de déshériter ceux de leurs enfans qui embrasseroient la religion protestante, les enfans ainsi déshérités, en assignant en chancellerie les dits peres & meres, obtiendront de droit une provision à la discrétion du chancelier ; mais qui ne pourra pas excéder le tiers de la fortune des dits peres & meres.

FRANCE.

PARIS (le 30 Juin.) Le 12, l'archevêque de Rouen, qui a eu la nomination du Roi au cardinalat, & le prince Louis de Rohan, grand-aumônier de France, qui a eu celle du Roi de Pologne, reçurent des mains de Sa Maj. la calotte rouge, que Sa Sainteté leur avoit envoieé la veille par un courier extraordinaire. L'archevêque de Rouen a pris en conséquence le nom de cardinal de la Rochefoucault, & le prince Louis de Rohan celui de cardinal de Guéméné — Le 14, le Roi a nommé à l'évêché de Carcassonne, l'évêque de St. Omer; à celui de St. Omer, l'abbé de Chalabre, vicaire-général de Lyon; à l'abbaye de Fécamp, Ordre de Saint Benoît, diocèse de Rouen (qu'avoit le feu cardinal de la Roche-Aymon, & qui est évaluée dans la liste des abbayes à 80 mille livres de revenu), le cardinal de la Rochefoucault; à celle de St. Jean des Vignes, Ordre de St. Augustin, diocèse & ville de Soissons, l'évêque de Soissons; à celles de Fémy & de Valfery, les abbés de Montagu & de Montholon, vicaires-généraux de Metz; à celle de Ribemont, l'abbé de Montégut, aumônier ordinaire de Madame Elisabeth. Parmi plusieurs autres bénéfices & pensions, dont le Roi a disposé en même tems, le cardinal de Guéméné en a obtenu une de quatre-vingt mille liv. sur les économats. — Le 21, la Reine

a été saignée par précaution pour sa grossesse. La vicomtesse d'Imecourt a été présentée le 16 à Leurs Majestés par Madame Elisabeth de France, en qualité de Dame pour accompagner cette Princesse.

Mr. de Sartine vient d'être informé par un courrier, arrivé le 20 de Brest, que la flotte angloise s'étoit montrée à la hauteur de l'île d'Ouessant. L'on avoit appris en même tems, que la frégate françoise, la Belle-Poule, a soutenu, il y a une quinzaine de jours, à 4 ou 5 milles de Brest, un combat d'environ cinq heures contre une frégate angloise, qui vouloit la forcer à la suivre à Plymouth; que le capitaine en second de la Belle-Poule a été dangereusement blessé dans cette action, outre quelques autres officiers & 40 matelots ou soldats; que la frégate françoise est revenue fort endommagée à Brest; que cependant elle a eu la satisfaction d'avoir lâché la dernière bordée à l'angloise, qui n'a pas moins souffert.

Une autre nouvelle, qui présume l'approche des hostilités, c'est que sur les plaintes fréquentes & malheureusement trop fondées des commerçans françois au sujet des prises faites par les armateurs de Jersey & de Guernsey, qui attaquent tous les vaisseaux revenans de l'Amérique, la cour de Versailles s'est enfin prêtée aux vives instances des armateurs françois, en leur accordant la permission de s'équiper en corsaires, pour courir sus à ceux de ces îles ennemies. Plus de cent l'ont demandée, dit-on, à leurs risques

ques & péril. Mr. de Sartine, ajoute-t-on, a entre les mains une liste de plus de 20 de ces bâtimens, dont ces armateurs sous pavillon britannique se sont emparés, indépendamment de ceux qui étoient chargés pour l'Amérique-septentrionale. — Les 25 vaisseaux de guerre qui sont en rade à Brest, ont été renforcés par les sept suivans, le Diadème, de 74; le Vengeur, l'Actionnaire, l'Indien & le Triton, tous de 64; l'Amphion & le Fier, de 50 canons; de sorte que cette flotte, prête à mettre en mer, est forte de 32 vaisseaux de guerre. L'escadre de Toulon, commandée par le chevalier Fabry, fera aussi renforcée par 3 vaisseaux de ligne & quelques frégates, que l'on arme en toute diligence.

Dans cette position des affaires, l'inaction de l'Espagne ouvre un vaste champ aux conjectures des politiques ou prétendus tels. Les uns y font intervenir le confesseur de S. M. Catholique, qui auroit considéré les Américains comme des rebelles envers leur Souverain, avec lesquels l'on ne peut s'allier en conscience. D'autres, ne trouvent à la conduite de la cour de Madrid d'autre motif qu'une prudente lenteur, pour ne point se déclarer avant que le cas du pacte de famille existe par une rupture effective entre celles de Versailles & de Londres. Mr. le comte d'Aranda, ambassadeur d'Espagne à Paris, a de fréquentes conférences avec les ministres de S. M. Très-Chrétienne; ce qui indique que l'ancien concert subsiste toujours

entre les deux branches de la Maison de Bourbon. Cependant l'on assure publiquement, que les dispositions actuelles de Sa Maj. Catholique ne s'accordent point avec les espérances données précédemment par ce seigneur.

Nous apprenons par la Nymphé, frégate françoise, qui vient d'arriver de Boston, que la petite flotte américaine, qui a été escortée jusques hors de la Manche par l'escadre de Mr. de la Motte-Piquet, arrivoit journellement dans les ports de l'Amérique-unie, mais que plusieurs navires ont été enlevés par les Anglois. La principale partie des fournitures pour l'armée avoit déjà été reçue. La Brune avoit apporté environ 400 balles, la Henriette environ 300, les Trois-Amis 180, en tout 880 balles de laine & de toile, suffisantes pour habiller 50 mille hommes. Le Deane étoit chargé de 9878 habits complets de soldats, de 10468 paires de souliers, de 100293 livres de plomb, 10000 d'étain, 57685 de cuivre, pour faire des canons de fonte. Tous ces chargemens, qui étoient pour le compte du congrès, sont arrivés à Boston au commencement du mois de Mai dernier. La nouvelle du traité entre la France & l'Amérique-unie, qui parvint au congrès le 2 Mai, a été reçue avec joie. Cette assemblée, même avant d'en avoir aucune connoissance, avoit rejeté les propositions de paix faites par le ministère britannique. L'on boit dans les fêtes publiques en Amérique à la santé de Louis XVI, Roi de France. —

Suivant les nouvelles loix américaines, les protestans de toute dénomination quelconque jouiront non - seulement de l'exercice libre de leur religion; mais ils seront aussi censés être tous, sans exception, de la religion dominante de l'état, d'autant que personne, qui ne suivra pas le culte protestant, ne pourra être membre du sénat ou de la chambre des représentans, ni remplir les charges de gouverneur, lieutenant-gouverneur, juge, &c. Les catholiques paroissent fort mécontents de cet arrangement.

Il y a eu une émeute assez considérable à Toulouse, à l'occasion de la cherté du pain, qui y étoit à six sols la livre : les capitouls l'avoient taxé, à quatre sols; mais les boulangers refuserent de le donner à ce prix. En conséquence leurs maisons & les marchés ont été pillés. L'on a été obligé de faire prendre les armes aux troupes & à la garde bourgeoise : il y a eu quelques personnes tuées & blessées; & l'on a arrêté quelques-uns de ceux qui ont provoqué ces troubles. La cherté des denrées de premiere nécessité a forcé les fermiers-généraux d'augmenter les appointemens de leurs employés en Languedoc. — Le 10 du mois passé, un peu avant sept heures du matin, un des moulins à poudre de cette ville s'enflamma, sans qu'on ait pu découvrir la véritable cause de cet accident. L'explosion fut peu sensible & produisit peu d'effet : mais, le feu aiant pris dans le même instant à toutes les parties de ce moulin, il fut impossible d'y porter aucun

secours ; & l'on ne s'occupa que des précautions nécessaires pour empêcher que l'incendie ne se communiquât à l'autre moulin , au grenoir , au séchoir , & au magasin. Il n'y a eu en effet aucune communication ; mais les progrès du feu dans le moulin où il avoit pris ont été si rapides , que trois des ouvriers , qui y étoient , ont péri dans les flammes , & un quatrième est mort deux jours après à l'hôpital.

Depuis que j'ai annoncé certaines circonstances de la mort de Mr. de V, j'en ai appris d'autres par des voies non suspectes. Comme tout ce qui regarde cet homme célèbre , intéresse le public , je transcrirai ici une lettre de Paris , du 20 Juin , dont je garantis l'authenticité.

“ Je vous envoie un peu tard quelques détails sur la mort de Voltaire. Mais je n'ai été bien sûr des funestes circonstances de cette mort qu'hier , par la bouche même de Mr. le curé de St. Sulpice. Or je ne voulois rien vous envoyer que de sûr , afin de ne point donner prise sur vous à nos soi-disans philosophes.

Le 30 Mai , à onze heures du soir , est mort le sieur Arrouet de Voltaire , chez le sieur marquis de Villette , paroisse Saint-Sulpice. La veille de sa mort Mr. le curé de St. Sulpice instruit de son état , étoit allé le voir. L'aïant trouvé dans un sommeil léthargique , il l'en tira par le moïen d'un peu de liqueur qu'il lui fit prendre & lui dit quelques mots convenables à sa situation. Le malade

malade d'un air égaré tourna la tête & demanda, qui est-ce qui me parle? C'est, lui répondit-on, Mr. le curé de St. Sulpice, qui touché de votre état vient vous offrir les secours que la religion & son ministère lui permettent de vous procurer. Voltaire alors lui tendant ses mains décharnées, lui dit : ah ! Monsieur. Le curé profitant du moment lui tint un discours touchant sur les miséricordes de Dieu qui reçoit, même à la mort, un cœur contrit & qui répare autant qu'il est en lui ses crimes & ses scandales : il ajouta que Jesus-Christ étant mort pour tous les hommes, personne ne devoit désespérer de trouver grace. A ce mot de Jesus-Christ l'infortuné malade devint rêveur, distrait... Le curé s'étant arrêté un instant, reprit tranquillement son discours, & lui dit ce qu'un pasteur peut dire en pareille circonstance. Le malade alors lui fit signe de la main en lui disant, laissez-moi, Monsieur; & il n'y eut plus moyen de gagner son attention; inutilement l'aumônier des incurables qui étoit présent voulut lui parler, le malade ne répondit que de la main, faisant signe de le laisser tranquille. Peu de tems après le malade, déjà moribond, entra en fureur, & le reste du tems qu'il vécut encore ne fut qu'une continuité de blasphèmes horribles qu'il entremêloit quelquefois de ces paroles : Dieu m'abandonne ainsi que les hommes. Miséricorde ! On voïoit un squelette informe, palpitant, s'agitant, se déchirant, mangeant jus-

* Viciſti,
Galilæe!

qu'à ſes excréments ; vomiffant mille imprécations contre le Ciel, Jeſus-Chriſt & ſa religion ; réuniffant les forces de ſon affreufe éloquence pour terminer, de la mémoire la plus énergique, ſa carrière, faiſant pâlir d'effroi les trois ou quatre ſpectateurs qui étoient reſtés-là, pour être témoins de la paix que goûte un impie au lit de la mort. *A l'exemple de Julien l'apostat* *, ſon héros & ſon modele, Voltaire eſt mort le blaſphème à la bouche & la rage dans le cœur.

Après cette ſcene affreusement tragique, & qui a beaucoup plus humilié nos philoſophes que ne l'eût fait une bonne conversion, ſuivit la comédie. Mr. le curé de St. Sulpice aiant refusé la ſépulture eccléſiaſtique, & permis de faire du cadavre ce que l'on voudroit ; on fit faire un acte pour conſtater la mort du défunt, comme on fait à la mort ou d'un païen ou d'un infidèle ; après quoi on l'embauma, le tout en ſecret. Enſuite on mit Voltaire mort dans ſa robe-de-chambre, comme s'il eût été vivant ; de-là on le mit en voiture avec une garde, à qui on recommanda bien haut d'avoir ſoin de Mr. de Voltaire, de lui donner de tems-en-tems un bouillon, &c. Enſuite on ſe mit en route pour l'abbaye de Scellieres &c. &c.

Le prieur de Scellieres aiant été deſtitué par l'abbé de Pontigny, ſon général, d'après les deſirs de pluſieurs évêques, il a écrit une lettre pour prouver qu'il étoit irréprochable dans ſa conduite, au ſujet de l'inhumation de Mr. de Voltaire, vû qu'il a exigé des

preuves, qu'on lui présentoit le corps d'un catholique, & qu'en vertu de ces preuves la sépulture ne pouvoit lui être refusée sans blesser les loix religieuses & civiles. Mais on répond que des preuves contredites & réfutées par d'autres preuves plus évidentes & plus démonstratives, sont nulles; & que les preuves de catholicité que donnoit le cadavre de Mr. de V, sont en contradiction avec les preuves d'impiété qu'a donné Mr. de V. vivant.

Les académiciens s'étant assemblés pour délibérer sur les moyens de faire faire un service à Voltaire, ont reçu ordre de la cour d'abandonner ce projet & de réserver leurs bonnes prières pour une autre occasion. En conséquence l'académie a arrêté que désormais elle ne feroit plus prier à la mort d'aucun de ses membres. De sorte que cette circonstance va faire époque dans l'académie. On dira dans la suite que depuis la mort de l'impie Voltaire, académicien rejeté de la sépulture des chrétiens & privé des prières de l'Eglise, l'académie ne fait plus prier pour ses enfans selon l'antique usage. Il semble que par la même raison l'académie auroit dû statuer que désormais aucun de ses membres ne recevra la sépulture ecclésiastique; cela auroit pu faire tomber le préjugé qui flétrit ceux que l'on en prive; mais cela viendra. — Le sieur Pankouke fait actuellement une nouvelle édition de tous les ouvrages de Voltaire, il en a obtenu la permission de l'inspecteur de la librairie, moienn-

nant quelques mille francs. Ainsi le grand homme qui vient de mourir va revivre de nouveau pour le profit des mœurs & de la religion de tous nos François & de tous les étrangers qui sont bien-aîsés de renoncer à toutes les façons de penser gothiques & séparées.

Le *Journal françois* de Paliffot & de Clément étant tombé faute de souscripteurs pour cette chétive production ; l'imprimeur qui en avoit le privilège, s'étoit adressé à l'abbé Grosier pour donner un peu d'ame & de vie à ce Journal méprisé, & lui gagner une certaine considération ; nos tolérans encyclopédistes en aiant été instruits, ont trouvé le moyen par leur manège de faire donner l'exclusion pour ce Journal à un homme qui relevoit si bien leurs bévues & avec tant de modération. Toutefois, Monsieur, qui aime les gens à talens, & protecteur de l'abbé Grosier, voulant savoir les raisons qui pouvoient faire exclure cet abbé, d'un travail qui a besoin d'un homme droit, bon critique, ami de l'ordre, muni de principes ; nos encyclopédistes embarrassés de leur réponse, se sont hâtés de faire révoquer le privilège du Journal. Ainsi le *Journal françois* qui s'étoit trop mal annoncé par son début, qui tantôt philosophe, tantôt anti-philosophe, cherchoit à se faire un parti & n'en trouvoit pas, est aujourd'hui totalement supprimé (a).

(a) Je me persuade presque que j'ai du talent pour les horoscopes, quand je me rappelle ce que j'ai dit de ce Journal le 1. Mars 1777, p. 392.

P A Y S - B A S .

BRUXELLES (le 4 Juillet.) Le chevalier de Doncel , qui en moins de deux mois a levé & completté un corps de troupes légères , a reçu avant-hier au soir l'ordre de se rendre avec la plus grande diligence à l'armée impériale en Baviere , qui fera forte d'environ quarante mille hommes , & commandée en chef par le feld-maréchal comte de Wied. Le frere de Mr. de Doncel reste à Malines , afin de continuer la levée pour un second bataillon.

On apprend de Nieuport que la nuit du 25 du mois dernier entre onze heures & minuit , par un vent favorable , il est arrivé au quai de cette ville deux de nos chaloupes , apportant le premier harang d'été & la nouvelle morue ; favoir , l'une des chaloupes chargée de 36 tonnes de harang & de quatre tonnes de morue ; l'autre de neuf tonnes de harang & de 97 tonnes de morue. Le harang nouveau a été envoyé d'abord dans le pais par la nouvelle chaussée achevée en 1777 , conduisant de cette ville par Ghistelle & huit paroisses sans détour vers Bruges , & communiquant à toutes les autres chaussées du pais , au grand avantage du commerce & de la pêche nationale. Au départ de la poste il arriva une troisieme chaloupe contenant quatorze tonnes de harang & six tonnes de morue.

T A B L E.

TURQUIE.	{	Constantinople.	427
RUSSIE.	{	Petersbourg.	428
POLOGNE.	{	Varsovie.	429
ESPAGNE.	{	Madrid.	431
		Gibraltar.	435
PORTUGAL.	{	Lisbonne.	436
SUEDE.	{	Stockholm.	437
DANNEMARCK.	{	Copenhague.	438
ITALIE.	{	Rome.	439
		Bastia.	442
		Milan.	443
		Florence.	444
ALLEMAGNE.	{	Ratisbonne.	445
		Vienne.	453
		Prague.	455
		Brandebourg.	460
		Dresde.	461
	{	Manheim.	463
ANGLETERRE.	{	Londres.	463
FRANCE.	{	Paris.	469
PAYS-BAS.	{	Bruxelles.	472
<i>Epitaphe de Voltaire.</i>			481

*Építaphe de Mr. François-Marie-
Arrouet de Voltaire.*

CI git l'immortel Arrouet ,
 Auteur brillant , inépuisable ,
 Qui ne croyoit ni Dieu , ni diable ,
 Pas même ce qu'il écrivoit.
 Apôtre de la tolérance ,
 Il voulut sous son joug enchaîner les esprits ,
 Et déchira ses ennemis
 En leur prêchant la bienfaisance.
 Son talent fut l'art de rimer ;
 Il en posséda la magie :
 Mais au noble emploi du génie ,
 A la gloire de tout charmer ,
 Il préféra dans sa manie
 Le mérite honteux de peindre l'infamie ,
 De médire & de blasphémer
 Sous le nom de philosophie.
 Avidé du plus fade encens ,
 On le vit opposer à la moindre censure
 De l'orgueil irrité les cris avilissans ,
 Les poisons les plus noirs , les traits les plus per-
 çans
 Que l'enfer prête à l'imposture.
 Dans les talens de ses rivaux
 Il ne vit qu'un objet de dépit & de haine ;
 Dans la gloire de leurs travaux ,
 Qu'un outrage fait à la sienne.
 De ses illustres devanciers
 Jaloux d'abaissér le mérite ,
 A l'ombre d'un culte hypocrite

* Dans son
Commen-
taire sur les
ouvrages de
Pierre Cor-
neille.

Il essaya de flétrir leurs lauriers * ;
Tandis que des honneurs de la prééminence

Il décoroit l'insuffisance.

Baslement rampante à ses pieds.

Pour ne point s'avilir par un penchant vulgaire

Il bannit de son cœur l'amour de son pays ,

Et né sous le ciel de Paris ,

Il ne vanta que l'Angleterre.

Un sentiment reçu ne fut jamais le sien ;

S'il fût né Musulman , il eût été Chrétien.

Près d'Orphée , au-dessus de Sophocle & d'Ho-
mère ,

En vain la Grèce l'eût placé :

Athènes , sous Solon , de son sein l'eût chassé ;

Dans des siècles moins pacifiques ,

Sous nos yeux il eût fini ,

Malgré ses succès dramatiques ,

Par le destin de Vanini.

Dans le dernier Journal , pag. 399 , l. 11. *refuse* ,
lisez *refusé*. Ces sortes de fautes sont fréquen-
tes , les accents ne paroissent presque plus , parce
que le caractère est trop usé — P. 391 , l. 4.
font , lisez *font*. — P. 393 , l. 6 , *l'ont appris* , lisez
nous l'ont appris. — Les pages 346 & 347 ont
été laissées presque entièrement en blanc , parce
qu'on les a dépouillées à l'imprimerie , malgré
toutes les précautions de l'Auteur.